

ENQUETE SUR LES PROFILS DES ELEVES ADMINISTRATEURS DE L'INET

ETUDE

Institut
national des
études
territoriales

Enquête réalisée par les élèves administrateurs
de la promotion Paul Eluard :

Thomas BASSET

Automne CHABERNAUD

Affeif CHLAIKA

Lucile GOMEZ

Jérôme LESAVRE

Clémentine MARCHAL

Patricia TRACLET

Julien WEYER

Samir ABDELLATIF

Clément LE BRAS-THOMAS

Alex SUCHET

Date

12/11/2013



I. INTRODUCTION : UNE DEMARCHE INEDITE POUR MIEUX CONNAITRE LES REÇUS AU CONCOURS	4
II. UNE ENQUETE TOUCHANT TOUS LES LAUREATS	4
1. Un questionnaire en ligne couvrant l'avant comme l'après concours	5
a. Une « campagne » d'enquête rapide et simple	5
b. Une enquête en deux parties : profils, parcours	5
2. Des résultats robustes, permettant de mieux connaître élèves et anciens élèves.....	6
a. Un taux de participation élevé, garant de la représentativité de l'échantillon	6
b. Une très bonne qualité de réponses.....	6
3. Des résultats solides, a interpréter cependant avec précautions.....	7
III. ANALYSE : UN PORTRAIT VIVANT DES ELEVES ADMINISTRATEURS	8
1. La répartition des genres équilibrée, un acquis stabilisé depuis déjà 10 promotions.....	8
2. Des lauréats originaires de toutes les régions françaises.....	9
a. Le poids particulier de l'Ile-de-France	9
b. Des résultats contrastés pour les autres régions	12
c. Des externes plus souvent franciliens	14
3. Des origines sociales similaires à celles des élèves des grandes écoles.....	15
a. Des ascendants de catégories sociales plutôt supérieures	15
b. Des anciens boursiers à l'INET ? Quelques-uns malgré tout.....	23
c. Des élèves d'origine étrangère ?.....	24
4. Des lauréats issus massivement de formations sélectives	25
a. Des baccalauréats généraux représentés dans la diversité des séries.....	25
b. Une très forte représentation des grandes écoles	26
c. Les IEP, principale formation initiale des élèves administrateurs	28
d. « L'effet IEP » renforcé chez les externes	29
5. Préparations au concours des élèves administrateurs	31
a. Plus de 80% des lauréats ont suivi une préparation au concours.....	31
b. D'importantes évolutions des prépas d'origine depuis 20 ans	31
6. Grande diversité des parcours professionnels antérieurs à l'INET	32
a. Une majorité de territoriaux.....	32
b. Des parcours souvent multiples	33
7. Avoir une famille et entrer à l'INET, c'est possible.....	33
a. Elève administrateur avec enfant à charge, c'est courant... ..	33
b. ...mais moins facile si l'on est une femme.....	35
8. Des élèves administrateurs très investis dans la vie publique	37
a. Des élèves administrateurs fortement impliqués dans la vie politique.....	37
b. Des élèves administrateurs fortement impliqués dans la vie associative ?	37
IV. CONCLUSION	38
V. ANNEXES	40
1. Questionnaire	40
2. Données inexploitées à ce jour.....	40
3. Taux de réponses par promotion.....	40
4. Bibliographie.....	42

I. INTRODUCTION : UNE DEMARCHE INEDITE POUR MIEUX CONNAITRE LES REÇUS AU CONCOURS

L'Institut national des études territoriales (INET), établissement du CNFPT, forme les cadres de direction des grandes collectivités, tout au long de leur carrière, et après réussite à un concours A+. Ainsi les lauréats du concours d'administrateur territorial effectuent une scolarité de dix-huit mois à l'INET à Strasbourg.

Le décret du 30 décembre 1987 crée le cadre d'emplois des administrateurs territoriaux et prévoit l'intégration en son sein des cadres de direction en poste dans les grandes collectivités. Le premier concours est organisé en 1989-1990 et ses lauréats constituent la première promotion (« Paris locaux »). La formation est effectuée sous statut de stagiaire, en alternance et après recrutement en collectivité. Ainsi les quatre premières promotions seront formées dans la région parisienne au sein du Centre supérieur de Fontainebleau du CNFPT.

Le décret du 29 mars 1996 crée le statut d'élève administrateur. Le CNFPT décide alors de transférer le Centre supérieur de Fontainebleau à Strasbourg. L'Institut des études supérieures de la fonction publique territoriale s'implante ainsi en Alsace en janvier 1997. Il prend le nom de l'Institut national des études territoriales en mars 1998. La cinquième promotion, « A l'échelle humaine » (1997-1998), constituera la première promotion à suivre une formation d'élèves de 18 mois.

Après des effectifs d'une vingtaine de lauréats pour les premières promotions, l'effectif double en 2001 (9^{ème} promotion « Jean Vilar »), pour atteindre depuis 2006 (14^{ème} promotion « Théodore Monod ») des effectifs d'environ 60 élèves par promotion.

L'entrée se fait sur concours, externe, interne ou troisième voie¹, avec pour objectif de garantir la sélection au mérite pour les emplois publics, inscrite dans la Constitution². Cependant, des doutes sont régulièrement émis sur l'efficience de ce système qui, à l'instar des dispositifs de sélection de grandes écoles (Sciences Po, ENA, écoles d'ingénieurs ou de commerce), favoriserait une reproduction sociale des élites et une faible diversité de recrutement. Cette question a notamment été soulevée dans le rapport de la présidente du jury de 2011³ et dans des articles de la presse spécialisée⁴.

S'interroger sur l'égalité des chances d'accéder au cadre d'emplois d'administrateur territorial par voie de concours est légitime, tant pour le CNFPT, organisateur du concours et garant ainsi de l'égalité d'accès aux emplois publics, que pour les élèves administrateurs, qui vont demain mettre en œuvre le service public sur les territoires français.

¹ Décret n° 88-236 du 14 mars 1988 modifié fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des administrateurs territoriaux.

² Article 6 de la Déclaration de 1789 : « Tous les citoyens, sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents ».

³ Valérie Châtel in : http://www.cnfpt.fr/sites/default/files/bilan_cadm2011.pdf - page 19.

⁴ « Concours d'administrateur : richesse des acquis diversité des parcours ou clonage de l'Enarchie ? » La Lettre du Cadre Territorial numéro 295 (1er Mai 2005).

Les interrogations croisées du Directeur de l'INET et d'un groupe d'élèves de la promotion « Paul Eluard » (20^{ème} promotion) ont conduit à élaborer une enquête sur les profils des administrateurs concours des 20 promotions, afin de disposer de données objectivées sur les origines de ces lauréats. En effet, si l'on dispose d'études concernant d'autres grandes écoles⁵, aucune analyse n'avait été produite concernant l'INET. Cette enquête a pour hypothèse de départ que les administrateurs territoriaux concours n'échappent pas au principe de reproduction sociale mis en lumière depuis cinquante ans par la sociologie des élites françaises. Cette enquête a également pour ambition d'éclairer et de servir une action publique qui cherche à mieux se connaître pour constamment s'améliorer.

II. UNE ENQUETE TOUCHANT TOUS LES LAUREATS

1. UN QUESTIONNAIRE EN LIGNE COUVRANT L'AVANT COMME L'APRES CONCOURS

a. Une « campagne » d'enquête rapide et simple

L'enquête a été déployée auprès de l'ensemble des élèves et anciens élèves des 20 promotions de l'INET pour lesquelles on disposait d'un courriel à jour, soit 804 personnes sur un ensemble total de 831 élèves et anciens élèves administrateurs territoriaux⁶. Elle a été administrée par courriel (essentiellement sur les boîtes mail professionnelles) du 15 janvier au 20 février 2013 via le logiciel LimeSurvey, qui a permis un traitement anonyme des réponses. Le questionnaire a fait l'objet d'une déclaration à la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL).

b. Une enquête en deux parties : profils, parcours

L'enquête a pris la forme d'un questionnaire en deux parties⁷. La première, concernant les profils des élèves administrateurs territoriaux, était composée de questions sur les origines sociales, géographiques, la composition familiale, les parcours scolaires, professionnels, les pratiques politiques et citoyennes antérieurs à l'INET. La seconde ne concernait que les anciens élèves puisqu'elle s'attachait à retracer les parcours professionnels après l'INET : types de postes, de collectivités occupés. Le présent document n'analyse que la première partie de l'enquête. Il y aurait un intérêt évident à exploiter la seconde partie en relation avec la première, mais les sous-échantillons qui la composent sont aujourd'hui de trop petite taille pour tirer des conclusions fiables.

⁵ Euriat M & Thélot Claude « Le recrutement social de l'élite scolaire en France. Évolutions des inégalités de 1950 à 1990 » Revue française de sociologie, XXXVI, 1995, pp. 403-438

⁶ Le panel interrogé est donc quasiment exhaustif, à l'exception des personnes décédées et/ou dont l'INET n'a plus d'adresse mail valide.

⁷ Voir annexe n°2.

2. DES RESULTATS ROBUSTES, PERMETTANT DE MIEUX CONNAITRE ELEVES ET ANCIENS ELEVES

a. Un taux de participation élevé, garant de la représentativité de l'échantillon

Le taux de réponses à l'enquête est de 71% du panel interrogé, et la proportion des réponses, si elle est légèrement plus importante sur les cinq dernières promotions (76%), est répartie de manière équitable sur l'ensemble des promotions⁸. Ce taux de réponse est particulièrement élevé pour ce type d'enquête. La proportion d'hommes et de femmes parmi les répondants est parfaitement similaire à la répartition des sexes chez les élèves administrateurs territoriaux (soit 54% masculine et 46% féminine), qui est connue par ailleurs.

Grâce aux messages de plusieurs sondés l'administrateur du questionnaire a pu identifier quatre motifs de non participation :

- refus volontaire de répondre (notamment parce que les statistiques produites pourraient nuire à l'image des administrateurs territoriaux)
- oubli de répondre
- difficultés informatiques d'accès au questionnaire (notamment du fait que les proxys de certaines collectivités bloquent l'accès à LimeSurvey, que les invitations à répondre sont parfois qualifiées de spam par la boîte courriel)
- absence du lieu de travail lors de la diffusion du questionnaire (maladie, maternité).

Le taux de réponse est remarquable pour ce type d'enquête, 30% représentant généralement un taux de réponse satisfaisant. S'il faut se garder de tirer des conclusions définitives lorsque des situations ne concernent qu'une trentaine de personnes, l'échantillon peut globalement être considéré comme représentatif et les résultats robustes, en particulier pour les faits les plus saillants, les quelques tests réalisés sur les répondants ne révélant pas de biais particulier. En tant que tel, ce taux de réponse est probablement un indicateur sinon de la cohésion du corps des administrateurs territoriaux, en tous cas de l'intérêt manifesté par ses membres pour leur propre connaissance.

b. Une très bonne qualité de réponses

Le taux de non réponse à chacune des questions de l'enquête est très faible (au maximum de 2%). La complétude des réponses au questionnaire est très bonne, puisque plus de 90% des répondants sont allés au bout du questionnaire. Enfin, aucune incohérence majeure dans les réponses n'a été remarquée.

⁸ Voir annexe 2.

3. DES RESULTATS SOLIDES, A INTERPRETER CEPENDANT AVEC PRECAUTIONS

Les élèves administrateurs qui ont réalisé l'enquête sont de petits et grands amateurs de sociologie, mais en aucun cas des professionnels du domaine, notamment pas des statisticiens. En outre, les délais de réalisation n'ont pas permis de redresser et fiabiliser les chiffres produits.

Les modalités d'administration de l'enquête (poser les mêmes questions à l'ensemble des élèves ou anciens élèves administrateurs territoriaux) induisent deux effets bien connus en sociologie mais difficiles à neutraliser : l'effet âge et l'effet génération. Parler d'effet âge signifie que la réponse des personnes interrogées varie en fonction de l'âge du répondant : il est bien plus probable d'être marié à 40 ans qu'à 25 ans. L'effet génération signifie quant à lui que la réponse varie en fonction de la génération d'appartenance du répondant : il est ainsi bien plus probable qu'une personne âgée de 50 ans aujourd'hui réponde qu'elle a eu un père agriculteur par rapport à un répondant âgé aujourd'hui de 25 ans. Entre ces deux générations, la structure des catégories socioprofessionnelles a évolué. Il faut donc avoir en tête ces deux effets lorsque sont présentés les résultats ci-dessous.

La difficulté de l'analyse des résultats de cette enquête tient au fait qu'elle présente dans un même agrégat des réponses données par des gens âgés en 2013 de 24 ans (les plus jeunes externes de la promotion Paul Eluard) à 60 ans, chaque donnée doit nécessairement être analysée en ayant en tête l'effet âge et l'effet génération. Pour les faits massifs présentés dans cette étude, ils peuvent être mis de côté tant certaines surreprésentations sont importantes. En revanche, pour des faits nécessitant plus de finesse, ils ne peuvent être ignorés. La seule solution aurait été de recourir à des sous échantillons (par exemple les externes sur quelques promotions qui auraient alors appartenu à la même génération en ayant sensiblement le même âge) mais la faible taille de ces sous-échantillons aurait interdit d'en tirer une analyse fiable (cf. ci-dessus).

Aussi, lorsque les analyses ci-dessous présenteront des évolutions dans le temps, les cohortes d'élèves seront été agrégées pour avoir des échantillons représentatifs, de la manière suivante : les 10 premières promotions⁹ (soit 160 répondants), les 5 suivantes¹⁰ (soit 183 répondants), et les 5 dernières¹¹ (soit 250 répondants).

Des techniques de redressement statistique des effets âge et génération existent cependant. Elles sont toutefois complexes à mettre en œuvre et nous n'avons eu ni le temps ni les compétences de les acquérir ou pour certains d'entre nous de les réacquérir avec suffisamment d'assurance. La richesse des données recueillies et les questions laissées en suspens dans cette étude – malgré des faits saillants très intéressants – nous laisse penser que la

⁹ Paris Locaux à Terres des Hommes, de 1990 à 2002.

¹⁰ Olympe de Gouges à Lucie Aubrac, de 2003 à 2007.

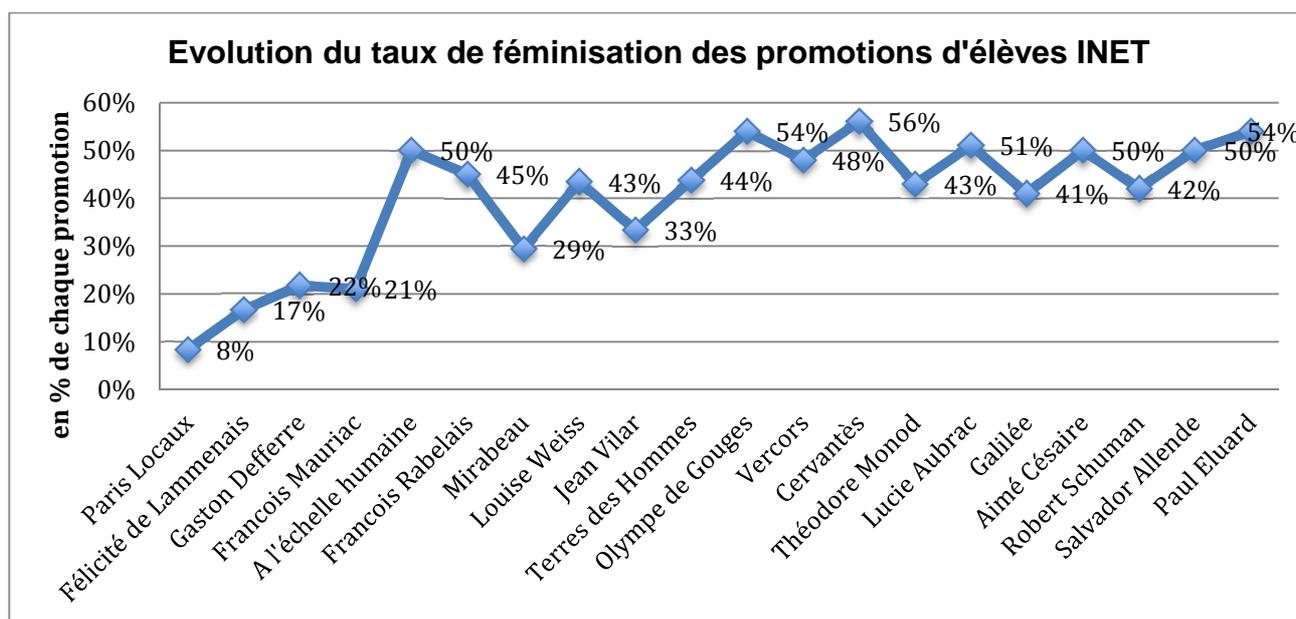
¹¹ Galilée à Paul Eluard, de 2008 à 2012.

connaissance du corps des administrateurs territoriaux issus du concours gagnerait grandement à faire appel à un véritable professionnel.

III. ANALYSE : UN PORTRAIT VIVANT DES ELEVES ADMINISTRATEURS

1. LA REPARTITION DES GENRES EQUILIBREE, UN ACQUIS STABILISE DEPUIS DEJA 10 PROMOTIONS

L'étude du genre des élèves administrateurs se fonde sur des données exhaustives fournies par l'INET.



C'est la cinquième promotion (A l'échelle Humaine), qui a la première atteint la parité, en 1996. Les femmes n'accèdent auparavant que de façon minoritaire à l'institut de formation. Entre 1998 et 2002, le taux de féminisation des cinq promotions concernées passe en moyenne à 39%. Et la parité semble acquise sur les 10 dernières années, puisqu'elle est en moyenne de 50%.

A titre de comparaison, le taux de femmes élèves de l'ENA est en moyenne de 34% entre 1996 et 2010, et le point le plus haut, en 2005, est de 44%. Cette plus forte féminisation des élèves administrateurs territoriaux est probablement à mettre en relation avec la plus forte féminisation de la fonction publique territoriale (FPT) par rapport à celle d'Etat¹² : la FPT est en effet féminisée à 61% contre 52% pour la FPE¹³. Cependant, si la parité semble acquise à l'INET, son taux de féminisation reste tout à fait inférieur à celui de la filière administrative de la FPT, qui compte 83% de femmes¹⁴. Cette tendance à la parité devrait activer la féminisation du cadre d'emploi des administrateurs territoriaux, qui n'atteignait en 2006 que 27%¹⁵.

¹² Biland E. *La fonction publique territoriale*. La Découverte, coll.Repères, 2012, p.34-35.

¹³ DGAFP, 2010.

¹⁴ Observatoire de la fonction publique territoriale, 2006, p.19.

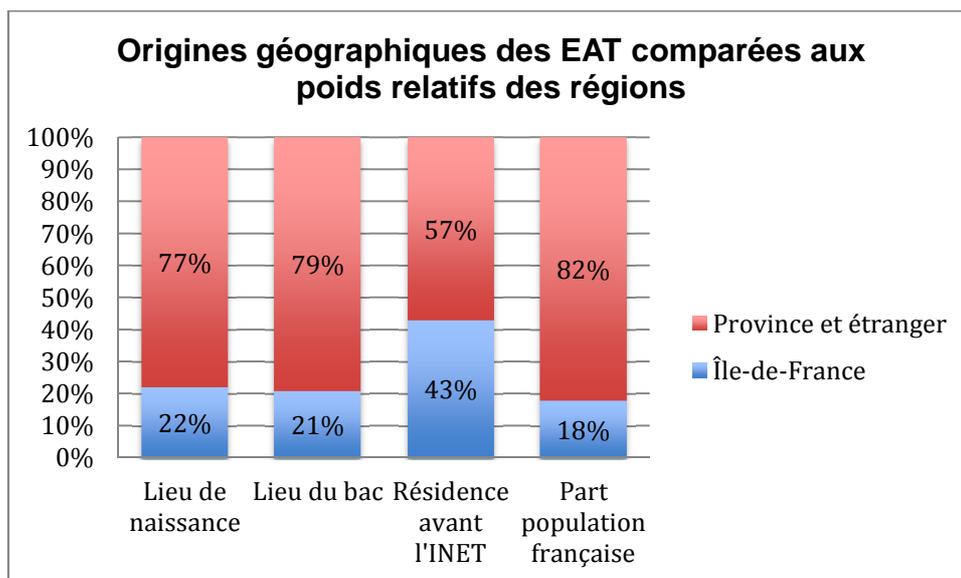
¹⁵ *Ibid.*

2. DES LAUREATS ORIGINAIRES DE TOUTES LES REGIONS FRANCAISES

Le questionnaire permet de retracer des parcours résidentiels des élèves administrateurs de la naissance à l'entrée à l'INET, puisque les répondants ont renseigné leur département de naissance, de passage du bac et de résidence à l'entrée à l'INET¹⁶.

a. Le poids particulier de l'Île-de-France

Les futurs élèves naissent de manière assez homogène sur le territoire, mais les lieux de résidence avant l'INET mettent en évidence le poids de l'Île-de-France.

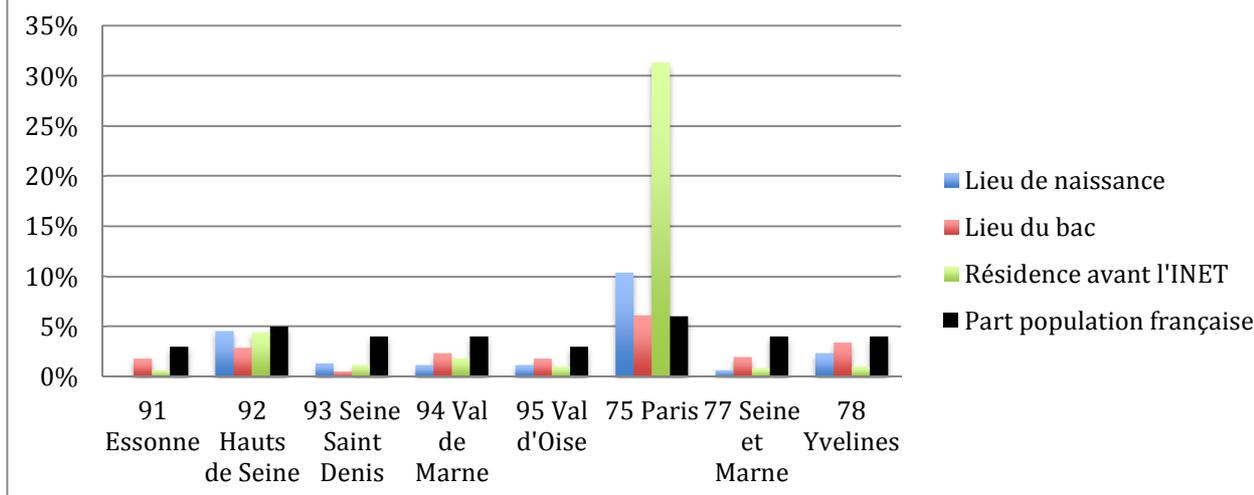


Quelques lieux de naissance sont légèrement surreprésentés : aussi, Paris, qui comprend 18% de la population française¹⁷, est le lieu de naissance de 22% des élèves administrateurs. En revanche, le lieu de résidence fait apparaître un poids important de l'Île-de-France, puisque 42,6% des lauréats du concours y résidaient avant leur entrée à l'INET. Cette prédominance a même tendance à s'accroître sur les cinq dernières promotions qui comportaient 116 administrateurs franciliens sur les 250 élèves (soit 46%). Les résidents franciliens sont d'autant plus nombreux parmi les externes, et la prédominance francilienne s'explique donc fort probablement par l'attractivité de Paris pour les étudiants.

¹⁶ La base de données globale recense 594 individus issus des 20 promotions et pour lesquelles les données sont exploitables pour étudier les origines géographiques. 291 sont issus du concours externe et 303 du concours interne et du 3^{ème} concours. Enfin, les 5 dernières promotions (Galilée, Césaire, Schuman, Allende, Eluard) comprennent 42% de l'échantillon extrait (250 individus), les 5 suivantes (Aubrac, Monod, Cervantès, Vercors, Olympe de Gouges) 31% et les 10 premières promotions 27%.

¹⁷ Source INSEE, population municipale 2010 <http://insee.fr/fr/ppp/bases-de-donnees/recensement/populations-legales/france-regions.asp?annee=2010>

Origines géographiques des EAT franciliens



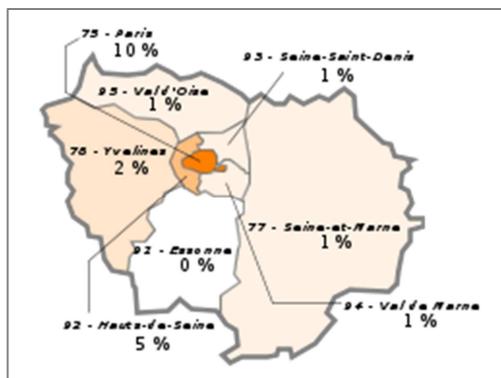
Cette reconstitution des trajectoires géographiques s'explique sans doute par l'attractivité universitaire de Paris.

INSEE PREMIERES N° 1275 (JANVIER 2010)

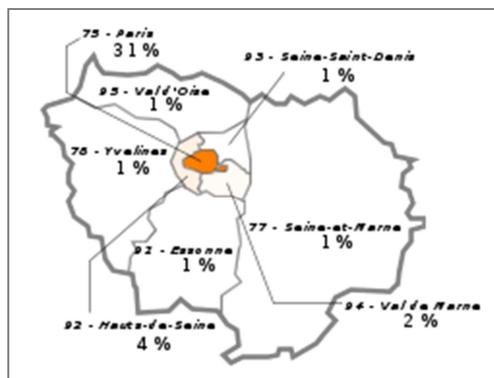
Jeunes et territoires : l'attractivité des villes étudiantes et des pôles d'activité

Deux millions de jeunes âgés de 18 à 24 ans sont étudiants. Plusieurs villes, représentées par les aires urbaines, se distinguent par la forte densité de leur population étudiante. Ainsi, les trois quarts des étudiants de 18 à 24 ans poursuivent leurs études dans 30 des 354 aires urbaines, conséquence de la forte concentration de l'offre de formations supérieures. À Poitiers, Montpellier, Rennes, Nancy et Grenoble, plus de 7 habitants sur 100 sont étudiants, soit deux fois plus qu'à Paris. Besançon, Dijon, Angers, Toulouse, Reims et Amiens sont également des villes qualifiées d'étudiantes. Comparer les lieux de résidence au recensement de 2006 et ceux cinq ans plus tôt met en évidence l'attraction de ces villes étudiantes sur leur environnement proche. En 2006, un étudiant de 18 à 24 ans sur quatre résidait dans une ville étudiante n'y habitait pas cinq ans plus tôt. Parmi eux, un sur dix est issu de l'espace à dominante rurale ou d'une commune multipolarisée. Mais le potentiel d'attractivité des trente villes étudiantes est inégal. Dans l'aire urbaine de Paris, 80 % des étudiants de 18 à 24 ans y résidaient déjà cinq ans plus tôt. La zone de recrutement des étudiants de l'aire urbaine de Paris est très vaste : Lyon, Nice, Marseille, Toulouse et Bordeaux l'alimentent.

Lieu de naissance des EAT franciliens



Lieu de résidence à l'entrée à l'INET des franciliens

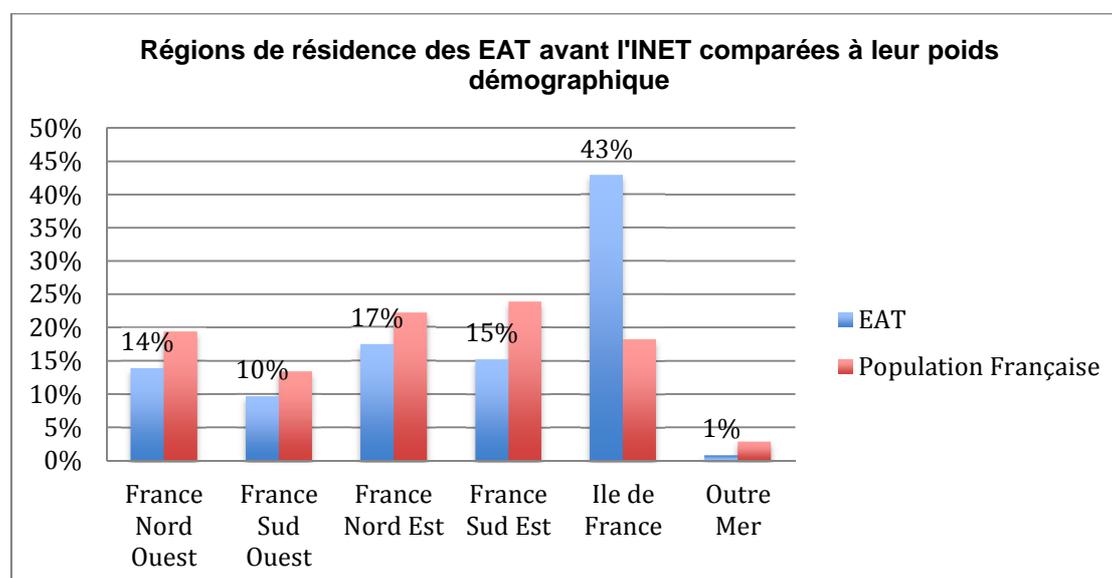


b. Des résultats contrastés pour les autres régions

Hormis l'Île de France, seules trois autres régions françaises présentent une surreprésentation des administrateurs y résidant avant l'entrée à l'INET par rapport à leur poids démographique : l'Alsace (+45%), la Bretagne (+20%) et l'Aquitaine (+8%). Ce phénomène s'accroît sur les 5 dernières promotions pour la Bretagne et l'Aquitaine, mais pas pour l'Alsace, qui retombe sous son poids démographique relatif. Les lieux de résidence les plus sous-représentés sont les régions Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Centre et Languedoc-Roussillon.

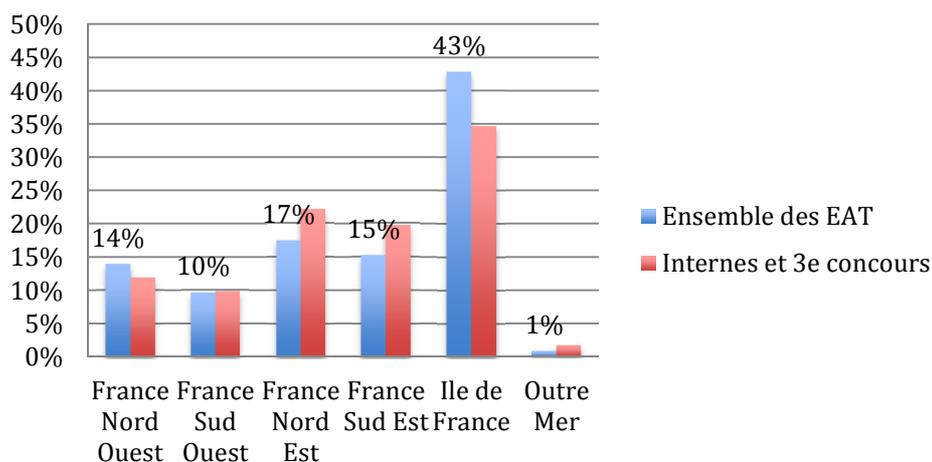
Les régions de naissance ne sont pas les mêmes. Ainsi, en dehors de la région parisienne, les élèves administrateurs proviennent le plus souvent de la région Rhône Alpes (11%), des Pays-de-la-Loire (7%), de Provence-Alpes-Côte-d'Azur (6,5%). Aussi, si un élève a des chances raisonnables de naître en PACA, ses chances d'y habiter avant l'INET sont faibles.

Les graphiques ci-dessous présentent une analyse par grands ensembles régionaux¹⁸. Le Nord Ouest comprend la Bretagne, la Basse-Normandie, la Haute Normandie, les Pays-de-la-Loire, le Centre. Le Sud Ouest comprend l'Aquitaine, les Midi-Pyrénées, le Limousin et le Poitou-Charentes. Le Sud Est comprend Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Rhône-Alpes, la Corse, l'Auvergne et le Languedoc-Roussillon. Le Nord est comprend la Franche-Comté, l'Alsace, la Bourgogne, la Champagne-Ardenne, la Picardie, le Nord-Pas-de-Calais et la Lorraine.

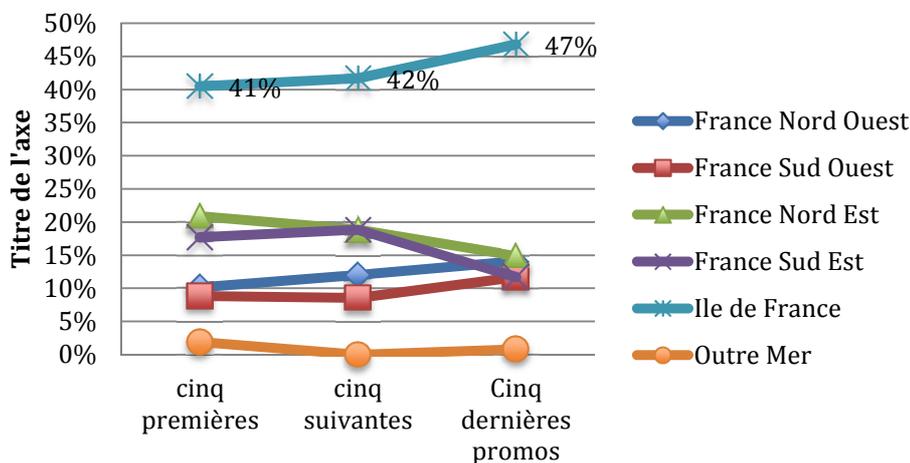


¹⁸ Les ensembles retenus sont ceux du plan de numérotation téléphonique de l'ARCEP.

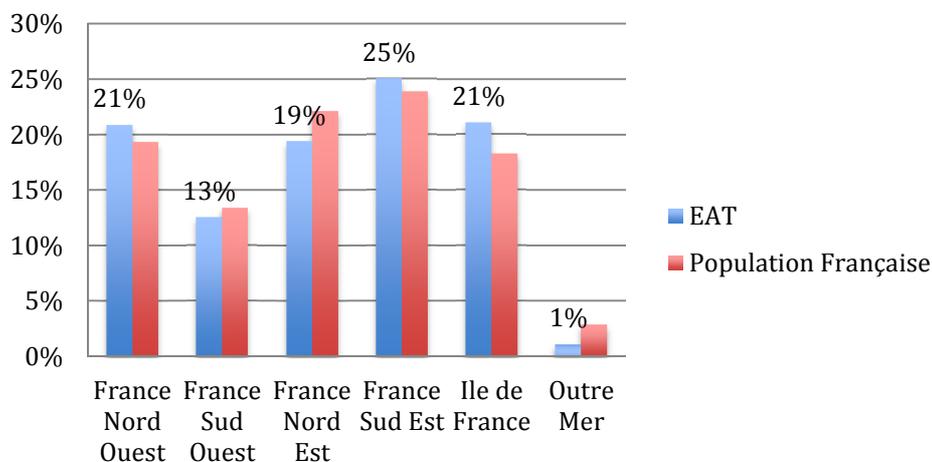
Régions de résidence des internes et 3e concours comparées à l'ensemble des EAT



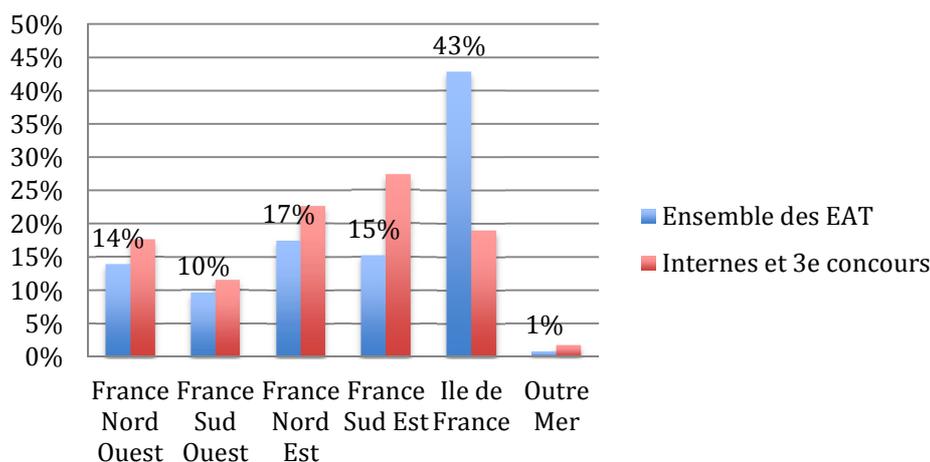
Evolution des lieux de résidence avant l'INET des élèves administrateurs



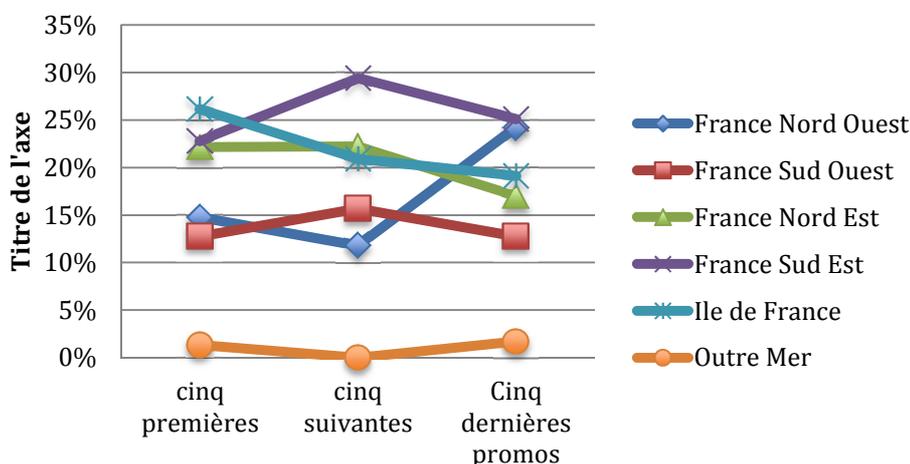
Régions de passage du bac des EAT comparées à leur poids démographique



Régions de passage du bac des internes et 3e concours comparées à l'ensemble des EAT



Evolution des lieux de passage du bac des élèves administrateurs



Zoom sur les 25 départements les moins peuplés

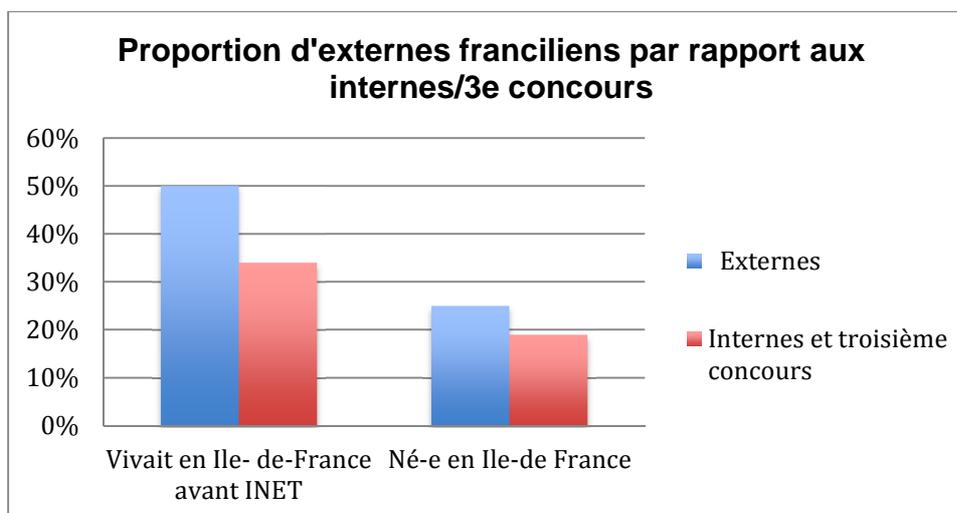
Lorsqu'on regarde la situation particulière de la France plus rurale, à travers le prisme du quart des départements français les moins peuplés, on observe une sous-représentation de ces territoires : bien qu'ils représentent 7,7% de la population française, seulement 2,5% des administrateurs des 20 promotions y résidaient avant l'entrée à l'INET.

Pour autant, lorsque l'on s'intéresse au lieu de naissance, l'approche est plus équilibrée : on constate une représentation de ces départements parmi les administrateurs passés par l'INET comparable à celle observée au niveau national en termes de population. 42 administrateurs en sont originaires, soit 7% des effectifs. L'égalité des chances à la naissance semble assurée pourvu qu'on ait un parcours de formation impliquant un exode vers les pôles universitaires.

c. Des externes plus souvent franciliens

L'Ile-de-France est plus souvent le lieu d'origine (naissance ou résidence) de l'ensemble des lauréats du concours d'administrateur. Cependant, vivre dans la région capitale est une tendance plus forte chez les externes. En effet, « seuls » 33,7% des administrateurs issus du

concours interne et du 3^{ème} concours résidaient en Ile-de-France avant leur entrée à l'INET, pour 50% chez les externes. En règle générale, les internes et troisième concours sont plus dispersés sur le territoire.



3. DES ORIGINES SOCIALES SIMILAIRES A CELLES DES ELEVES DES GRANDES ECOLES

Cette partie compare premièrement les catégories socioprofessionnelles (CSP) des ascendants, parents et grands-parents, à la répartition des CSP dans l'ensemble de la population française. Constatant que les écarts de répartition sont très importants entre les deux populations, élèves administrateurs d'un côté et ensemble des français de l'autre, nous comparons dans un second temps notre échantillon aux populations d'étudiants (ensemble des étudiants, puis étudiants des grandes écoles). Dans un troisième temps, des graphiques détailleront les catégories les plus représentées parmi les cadres et professions intellectuelles pour montrer la place prééminente de la fonction publique. Dans un quatrième temps, l'analyse cherchera à identifier les évolutions les plus saillantes dans le temps de la répartition des CSP. Enfin, la question des bénéficiaires de bourses sur critères sociaux permettra quelques déductions sur les niveaux de revenus supposés des parents d'élèves administrateurs.

a. Des ascendants de catégories sociales plutôt supérieures

L'enquête a permis d'interroger les élèves et anciens élèves sur les catégories socio-professionnelles (CSP) de leurs parents et grands-parents. Les catégories utilisées dans le questionnaire sont celles de l'INSEE¹⁹. Cela permet d'effectuer certaines comparaisons présentées ci-dessous. Ces analyses ne prennent en compte ni l'effet âge ni l'effet génération (du fait de ces effets cumulés, les internes de la première promotion ont plus de chance d'avoir un père agriculteur que les externes de la dernière promotion).

¹⁹ Catégories dites « PCS niveau 3 ».

Cependant, nous avons considéré qu'il était valide de comparer les CSP des parents d'élèves administrateurs territoriaux à une moyenne INSEE de la période 2003-2010, en prenant en compte les analyses de Chauvel,²⁰ pour faire des comparaisons avec précautions. Ainsi, sur une période plus longue (depuis 1880), la part agrégée des ouvriers et employés reste plutôt stable, celles des cadres et intermédiaires croissent de manière continue, et les agriculteurs diminuent rapidement. Les cadres passent ainsi de 7% de la population active en 1900 à 12% en 2007, les professions intermédiaires de 13% à 19%. On prendra ces éléments en compte lors de l'analyse des dynamiques dans le temps.

- **CSP des ascendants au regard de la population française**

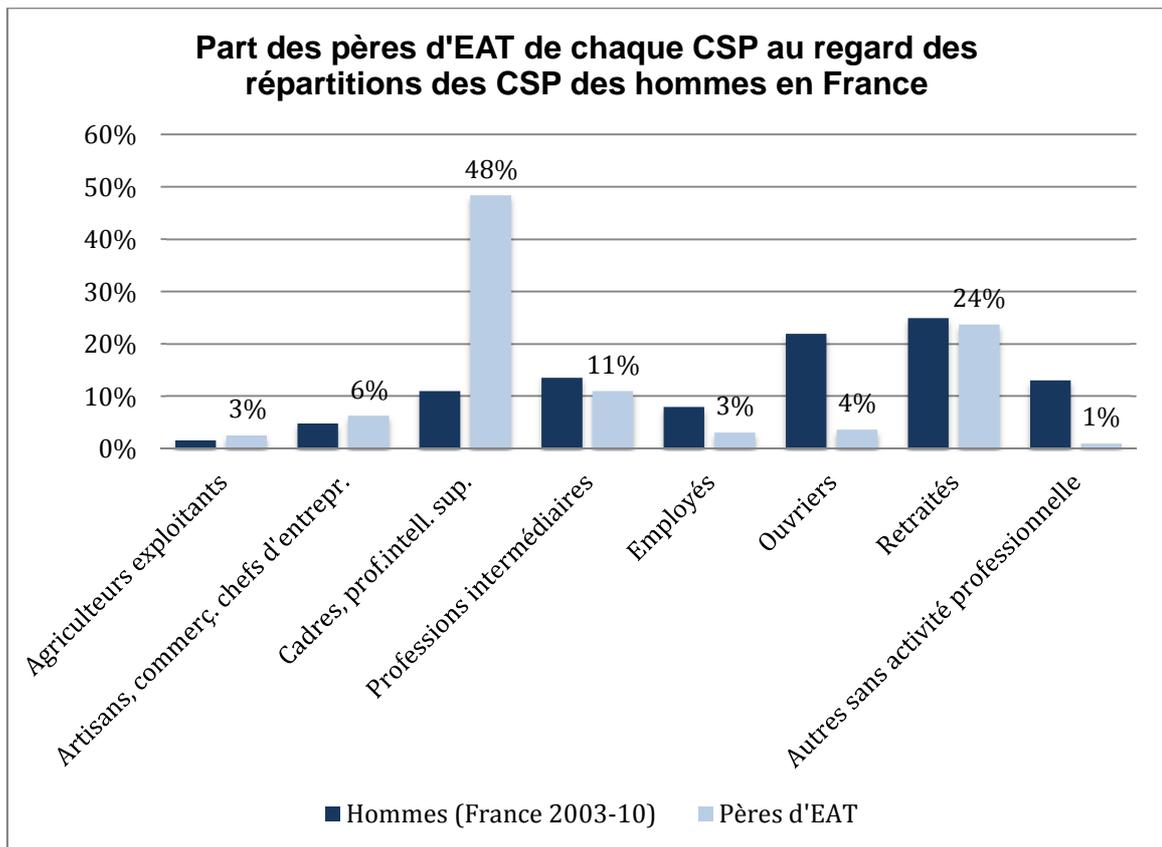
Les CSP « cadres et professions intellectuelles supérieures »²¹ sont nettement surreprésentées parmi les pères des élèves administrateurs, par rapport à la répartition des CSP en France : 48% de pères CSP + au moment de l'entrée des répondants à l'INET, pour 12% parmi la population française en moyenne de 2003 à 2010. Si l'on ajoute les anciens cadres (cadres retraités) c'est même 57% des pères qui relèvent d'une « CSP+ » au moment de l'entrée à l'INET des élèves administrateurs territoriaux.

Inversement, les catégories « employés », « ouvriers » et « autres sans activité professionnelle » sont quasiment absentes chez les pères, avec 8% au total (42% pour la France). Si un élève administrateur a peu de chances d'avoir un père ouvrier au moment de l'entrée à l'INET, celles d'avoir un père chômeur sont quasi nulles, alors même que depuis 1977, cette catégorie est celle qui a le plus augmenté²².

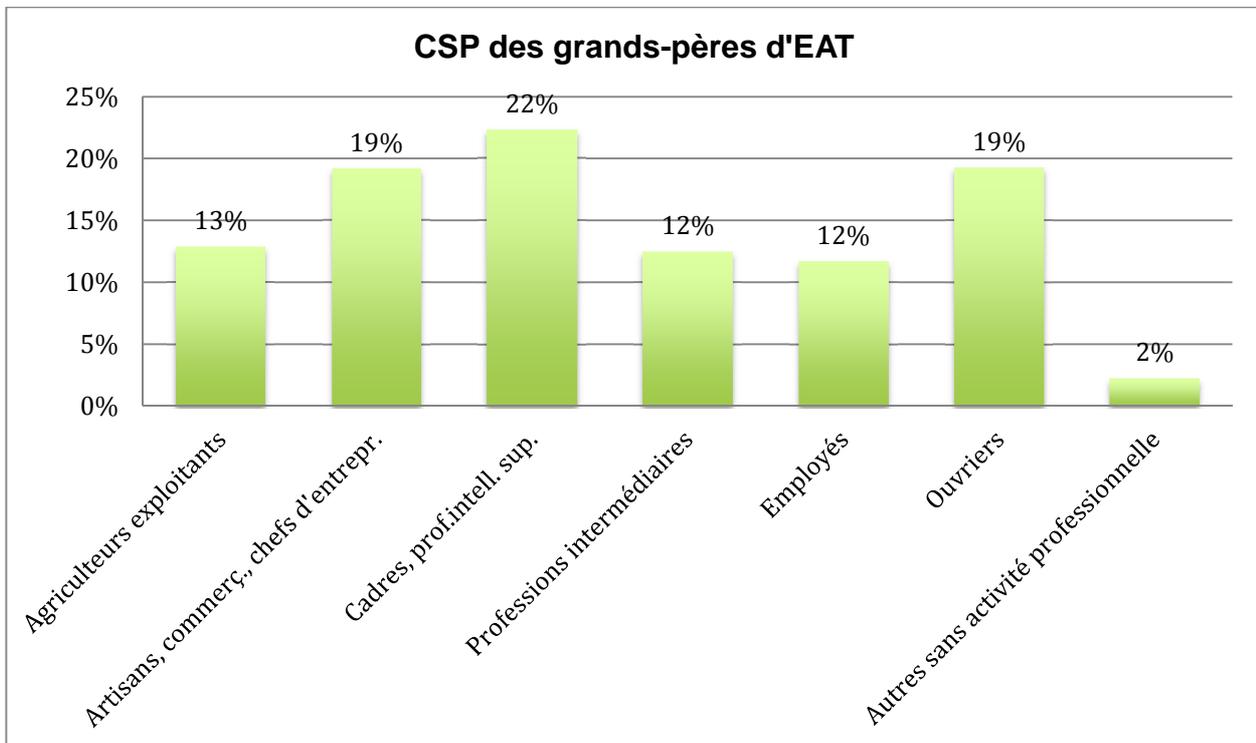
²⁰ Chauvel L. *Le destin des générations*. PUF, 2010, pp. 111-114.

²¹ Regroupent les professions libérales, les cadres de la fonction publiques, les professeurs et professions scientifiques (hors professeurs des écoles, qui sont comptabilisés dans les professions intermédiaires), les professions de l'information, des arts et du spectacle, les cadres administratifs et commerciaux d'entreprise et les ingénieurs et cadres techniques d'entreprise.

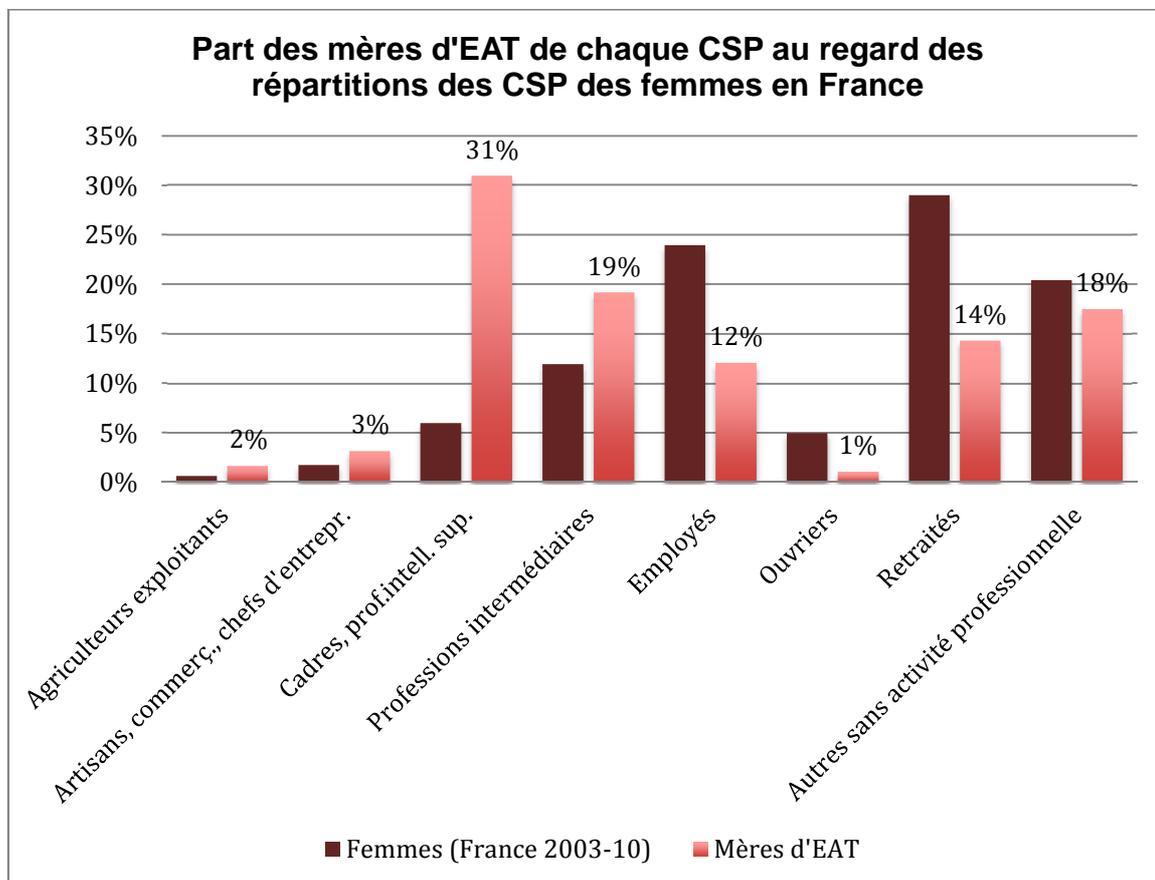
²² Chauvel, op.cit.



Ce clivage se retrouve chez les mères d'élèves administrateurs territoriaux, avec 31% de « CSP+ » pour 7% dans la population française. La proportion monte à 34% si l'on ajoute les cadres retraités. Les CSP + sont également les premières représentées chez les grands-pères (22%).



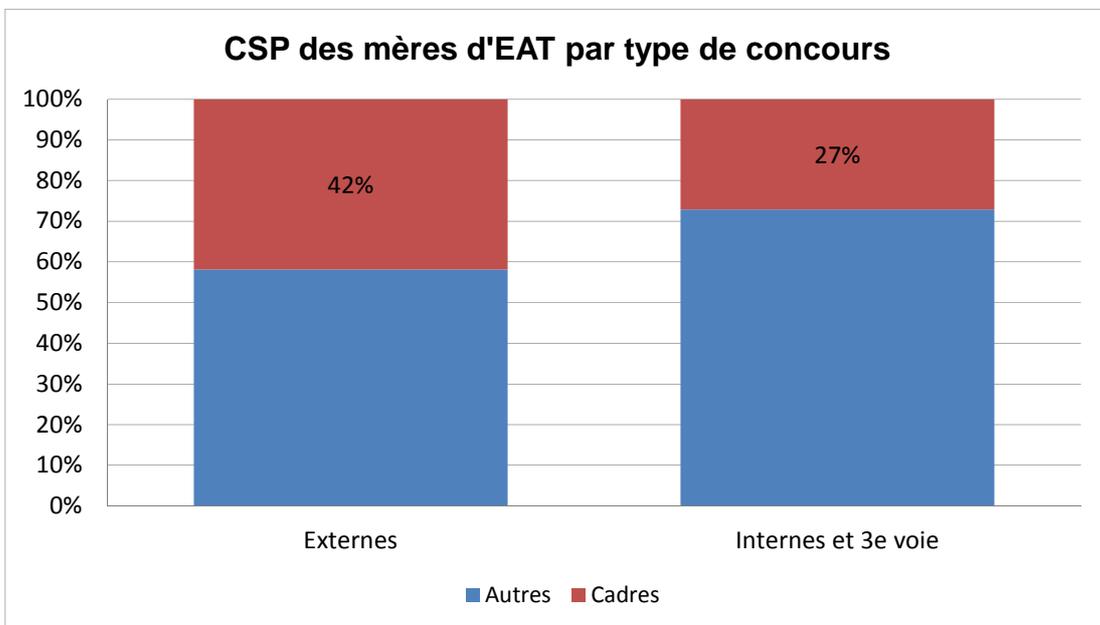
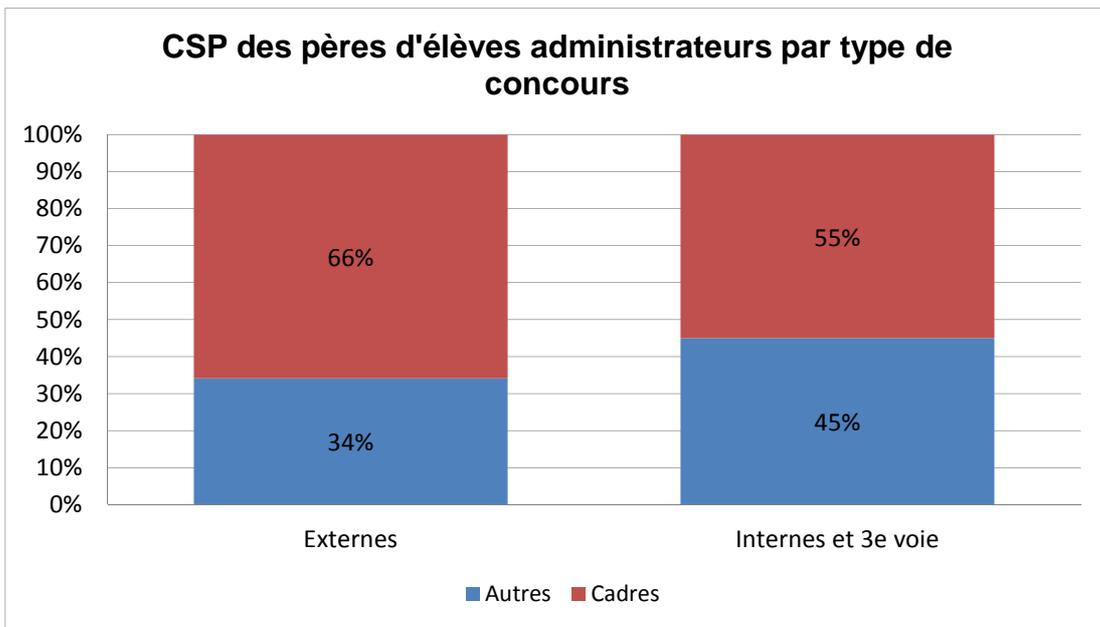
Seules les grands-mères d'élèves administrateurs territoriaux ne sont pas majoritairement CSP+, puisque 50% d'entre elles sont « inactifs n'ayant jamais travaillé », et cela pourrait correspondre à la structure de l'emploi féminin en France jusqu'aux années 1950²³. Une spécificité à relever : les mères sont plus souvent professions intermédiaires avec 19% (13% en France).



Les chances d'avoir un parent de CSP supérieures sont nettement plus élevées pour les élèves externes. Ainsi 65% d'entre eux ont déclaré un père « cadre ou profession intellectuelle supérieure », contre environ 50% des internes et troisième concours. Il en est de même pour les mères, à 40% cadres chez les externes contre environ 25% chez les internes et troisième concours²⁴.

²³ Chauvel, op.cit, p.154 : « 45% des femmes nées dans les cohortes des années 20 étaient au foyer à trente ans ; seule une sur cinq est aujourd'hui inactive ».

²⁴ NB : contrairement au propos qui précède où les répartitions respectent strictement la nomenclature INSEE, la « CSP+ » inclut ici les retraités « anciens cadres », ce qui explique des proportions globales de cadres un peu supérieures.

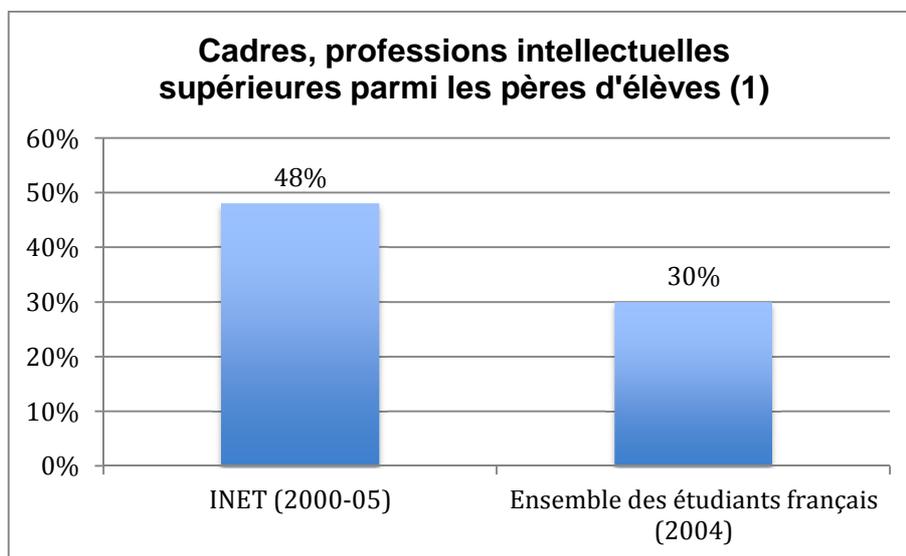


Ces chiffres corroborent les thèses sur les inégalités sociales d'accès aux grandes écoles largement étudiées²⁵. Ils incitent également à comparer la sélectivité sociale de l'INET non pas uniquement au regard de l'ensemble de la population, mais également au regard de la population des étudiants de l'enseignement supérieur et d'autres formations très sélectives.

²⁵ Albouy V. et Wanecq Thomas « Les inégalités sociales d'accès aux grandes écoles », Économie et statistiques, n°361, 2003.

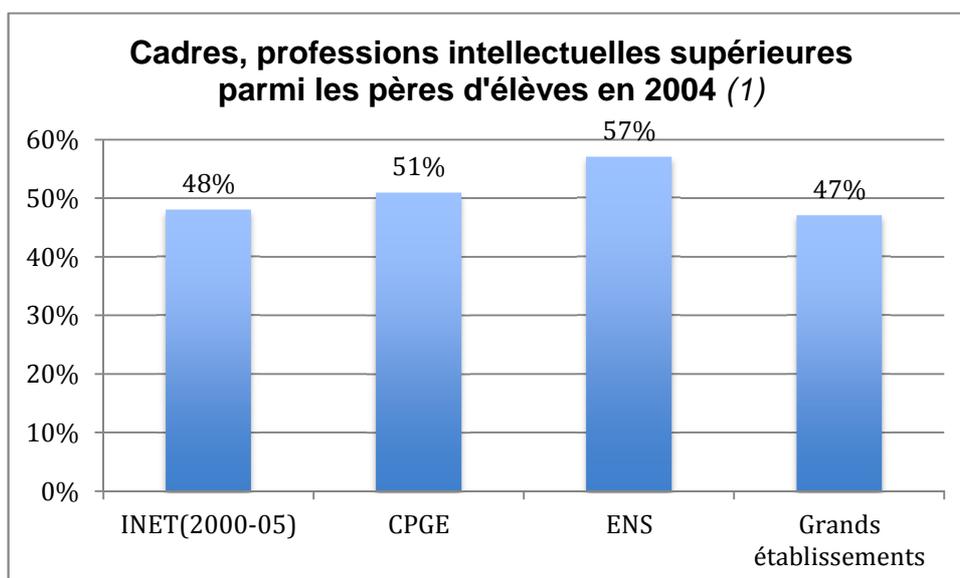
- **CSP des ascendants par rapport aux étudiants français**

L'écart entre les taux de pères CSP+ est moins important lorsqu'on compare les élèves de l'INET aux étudiants plutôt qu'à la population française. Il reste cependant important : d'environ 18 points, probablement un peu moins si l'on considère l'effet âge. Au moment de leur entrée en formation, les élèves de l'INET étant en moyenne plus âgés que les étudiants français, leurs parents sont par conséquent légèrement plus avancés dans leurs carrières à cette date.



(1) On compare ici les données des étudiants de 2004 avec les données INET de 2000 à 2005 pour disposer d'un échantillon INET suffisamment représentatif, l'échantillon de 2004 étant trop étroit.

C'est lorsqu'on compare les origines des pères à celles des chefs de famille des étudiants de « grandes écoles » qu'on trouve des proportions bien plus semblables²⁶.



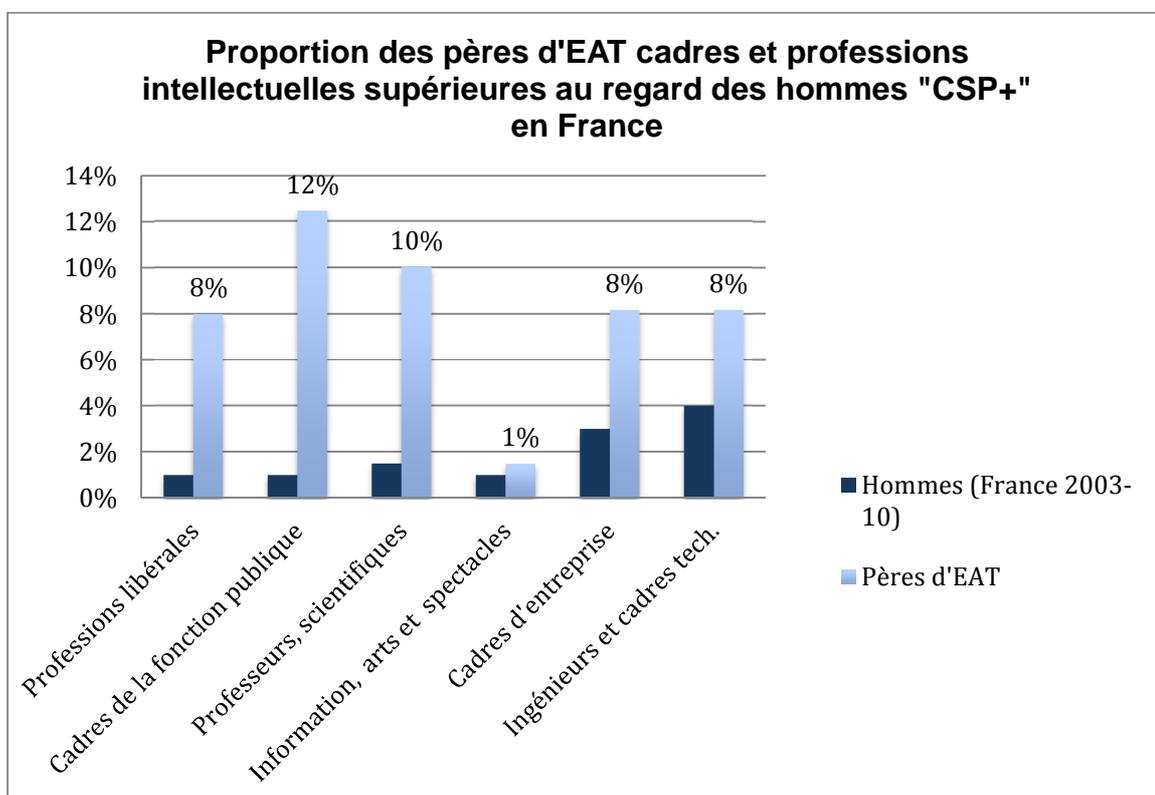
(1) On compare ici les données des étudiants de 2004 avec les données INET de 2000 à 2005 pour disposer d'un échantillon INET suffisamment représentatif, l'échantillon de 2004 étant trop limité.

²⁶ Les grandes écoles sont définies par le Ministère de l'Education Nationale ainsi : "établissement d'enseignement supérieur qui recrute ses élèves par concours et assure des formations de haut niveau". « Grand établissement » est un statut juridique délivré par décret ministériel. La liste des grands établissements est disponible sur http://fr.wikipedia.org/wiki/Grand_établissement . Elle comprend par exemple le Collège de France, les grandes écoles d'ingénieur (Polytechnique, Ecole des Mines, les INP...).

- **Pères et mères CSP + : la fonction publique au premier chef**

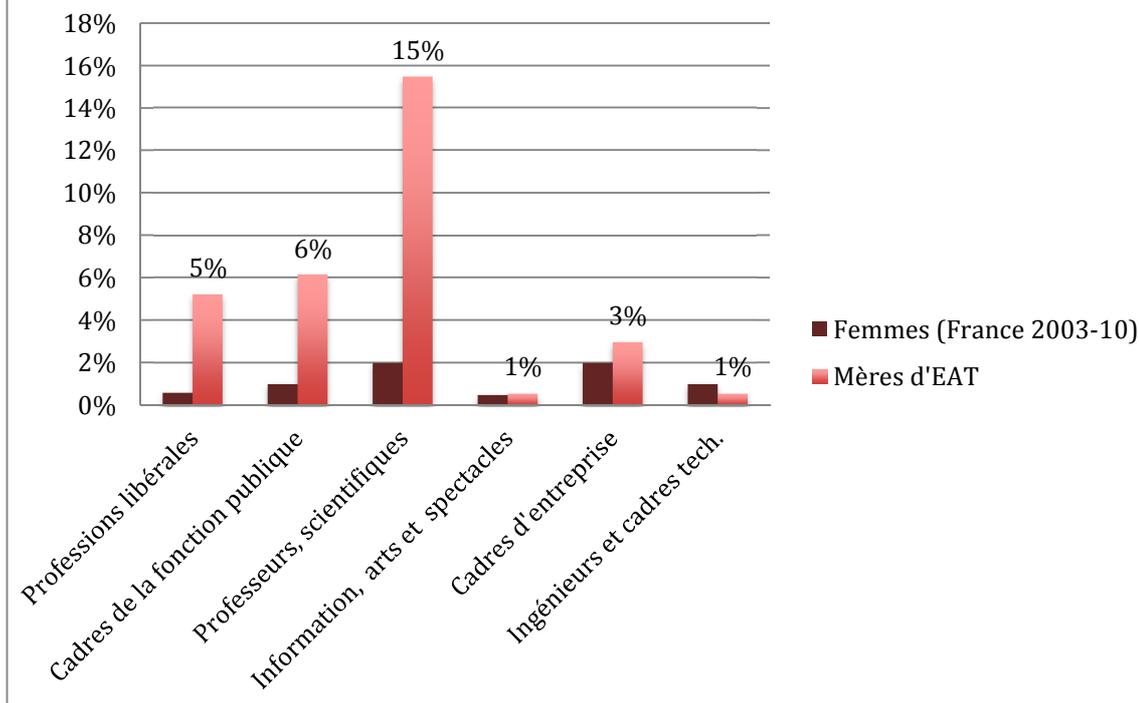
L'hypothèse de la reproduction des élites est confirmée encore plus fortement dans la répartition des parents cadres et professions intellectuelles supérieures. La fonction publique est largement en tête puisque les cadres de la fonction publique et les professeurs et professions scientifiques sont les deux premières CSP des pères et des mères. Cette prééminence des métiers du secteur public se retrouve d'ailleurs pour les professions intermédiaires.

Parmi les parents cadres de la fonction publique, une mère sur cinq était haut-fonctionnaire à l'entrée de l'élève à l'INET, une part qui s'élève à près de un sur trois pour les pères. Par ailleurs, les catégories très supérieures, au capital économique et/ou culturel le plus important²⁷, sont surreprésentées par rapport à la population française, dans des proportions de 1 à 5 chez les mères jusqu'à 1 à 12 chez les pères.



²⁷ BOURDIEU Pierre, *La Distinction*, 1979.

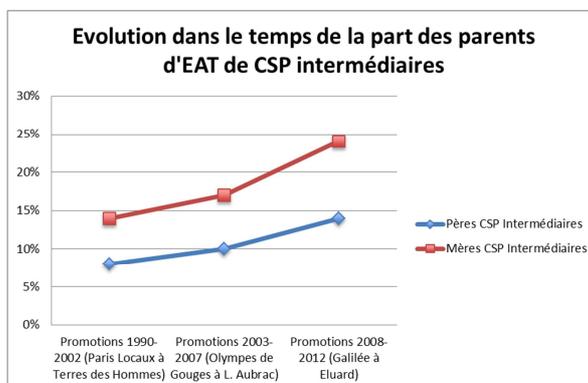
Proportion des mères d'EAT cadres et professions intellectuelles supérieures au regard des femmes "CSP+" en France



- Une évolution des CSP fidèle à la structure de la société française

L'évolution dans le temps de la part des parents d'élèves administrateurs territoriaux de CSP supérieure fait apparaître une baisse, certes limitée mais non négligeable s'agissant des pères et une quasi stabilité chez les mères, alors que la catégorie CSP+ continue de croître au plan national sur cette période (10% en 1990, 15% en 2009).

La part des professions intermédiaires augmente quant à elle de façon significative. Cette hausse peut être en partie expliquée par la hausse de la catégorie au plan national (de 18 à 23% environ sur la période), elle apparaît toutefois plus prononcée chez les parents des lauréats du concours.

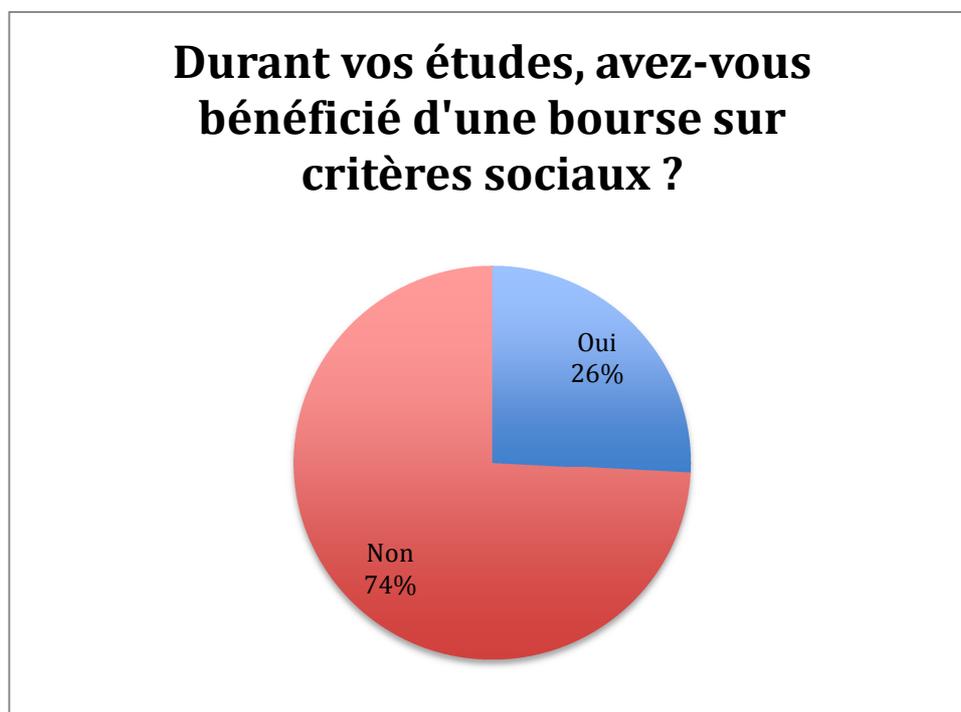


En conclure une démocratisation de l'accès au concours serait cependant faire fi des effets de structure mis en avant par Chauvel²⁸. En effet, la part des intermédiaires en France s'est accrue structurellement (avant de se stabiliser dans les années 80) et mécaniquement, la proportion d'intermédiaires augmente chez les parents d'élèves administrateurs territoriaux.

La part des cadres et professions intellectuelles supérieures, si l'on fait la moyenne des pères et mères, est relativement stable sur la période. Or, depuis les années 1960²⁹, la part des cadres a presque doublé dans la population. Aussi, dans les deux populations dont la part dans la population s'accroît significativement, ce sont les enfants d'intermédiaires qui ont augmenté leurs chances d'obtenir le concours d'administrateur, relativement aux enfants de CSP+.

b. Des anciens boursiers à l'INET ? Quelques-uns malgré tout...

Le questionnaire n'a pas interrogé les élèves et anciens élèves sur les revenus de leurs parents. En effet, les personnes interrogées sont d'âges trop différents pour que l'on soit en capacité de produire une analyse très fiable de cette donnée. Cependant, l'échantillon a été interrogé sur le bénéfice ou non d'une bourse sur critères sociaux durant les études. Cette donnée a pour avantage d'être proportionnée aux revenus des parents de manière stable dans le temps³⁰, et ainsi permettre des comparaisons agrégées neutralisant des effets âge et génération.



²⁸ Chauvel L. *Le destin des générations*. PUF, 2010, pp. 111-114.

²⁹ Chauvel, op.cit, p.115.

³⁰ Le barème d'attribution des bourses indique, en fonction du nombre de points de charge, le plafond des ressources (revenu brut global) à ne pas dépasser pour prétendre à l'attribution d'une bourse sur critères sociaux. En 2012, le revenu annuel des parents n'ayant qu'un enfant à charge ne devait pas dépasser 33 100 euros.

Ainsi, on constate que 26% des répondants déclarent avoir été bénéficiaires d'une bourse sur critères sociaux durant leurs études. Or, de manière structurelle, c'est autour de 29%³¹ des étudiants qui chaque année, bénéficient d'une bourse de ce type, tandis que dans les classes préparatoires aux grandes écoles, seuls 20% des élèves sont boursiers³². Par ailleurs, la proportion d'élèves administrateurs qui a bénéficié d'une bourse sur critères sociaux durant leurs études est relativement stable dans le temps. En effet, l'on constate un léger accroissement sur la période, mais qui correspond à la période d'ouverture des droits à bourse pour les étudiants de DESS et DEA (respectivement en 2001 et 2003), auparavant exclus du dispositif.

Enfin, la part des boursiers est identique chez les externes et les autres, alors que les parents d'externes sont plus souvent de CSP +. La différence entre les uns et les autres semble donc moins reposer sur le capital économique que sur le capital culturel.

Les conclusions de ces chiffres sont cependant difficiles à tirer. Tout d'abord parce que les bourses comprennent des échelons correspondant à des niveaux de revenus différents (de 0 à 33 100 € par an pour 2012), et ensuite parce que parmi les non-boursiers, l'échelle potentielle est encore plus grande (supérieur à 33 100 €/an pour 2012).

c. Des élèves d'origine étrangère ?

Sur l'ensemble des personnes ayant indiqué pour chacun de leurs parents s'ils possédaient ou avaient possédé une nationalité étrangère, 89 % indiquent que leurs deux parents ne possèdent ou n'ont pas possédé de nationalité étrangère, 11 % indiquant que leur père ou leur mère possédait ou avait possédé une nationalité étrangère. 16 personnes (3 % des personnes interrogées) indiquent que leurs deux parents possédaient tous les deux une nationalité étrangère. Ces chiffres doivent être maniés avec précaution : ils ne doivent pas être interprétés comme représentant absolument fidèlement la proportion d'élèves administrateurs territoriaux enfants d'étrangers au sens de « non français ». La question posée était en effet « Votre père/mère possède-t-il ou a-t-il possédé une nationalité étrangère ? ». Il n'est pas exclu que certains père/mère qui possèdent ou ont possédé une nationalité étrangère, certains aient également possédé la nationalité française. Autrement dit, le taux de 89 % d'élèves administrateurs territoriaux dont les deux parents ne possèdent pas ou n'ont pas possédé de nationalité étrangère est la proportion minimale d'élèves administrateurs territoriaux dont les deux parents possèdent ou ont possédé la nationalité française.

En ce qui concerne les grands-parents, 25 % des personnes ayant répondu à la question

³¹ Rapport d'activité 2010 du CNOUS, http://www.cnous.fr/cnous_275.htm et MEN, « Trois étudiants sur dix sont boursiers », note d'information, novembre 2005.

³² Ces comparaisons sont à prendre avec précautions, car les pourcentages sources sont annuels, contrairement aux données de l'enquête. Ainsi, les répondants à l'enquête ont pu être boursiers une année sur cinq d'études par exemple. Enfin, étant donné que les bourses dont peut bénéficier un étudiant sont multiples, il est possible que certains répondants aient pu confondre les bourses sur critères sociaux avec d'autres. Dans tous les cas, ce signifierait que le chiffre présenté (26%) serait surestimé par rapport à la réalité.

(121 personnes) indiquent qu'au moins un de leurs grands-parents possède ou avait possédé une nationalité étrangère. 11 % (53) des répondants ont un grand-parent possédant ou ayant possédé la nationalité étrangère, 9 % (43) deux grands-parents étrangers, le reste ayant trois ou quatre grands-parents étrangers mais le chiffre est peu représentatif (25 personnes).

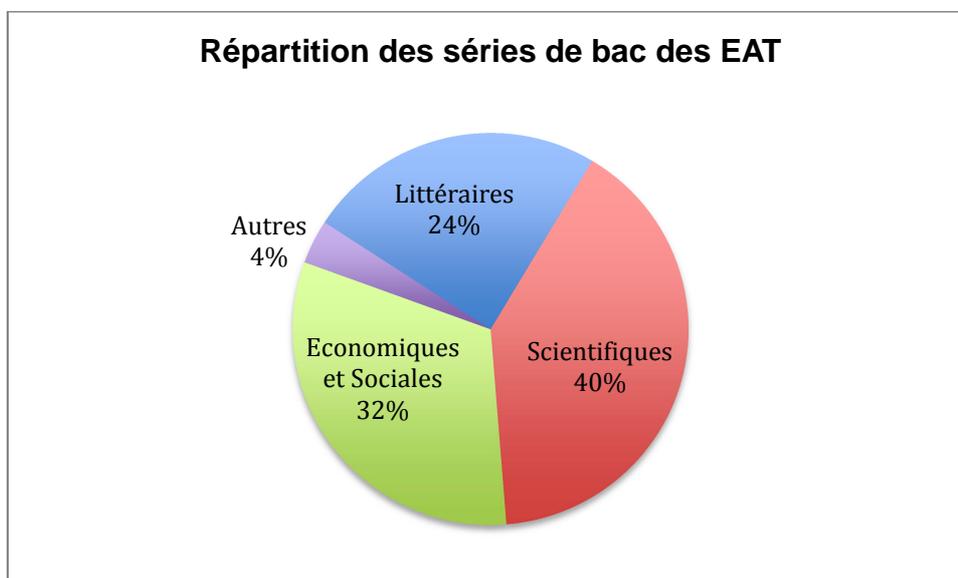
4. DES LAUREATS ISSUS MASSIVEMENT DE FORMATIONS SELECTIVES

Cette partie ne concerne que les diplômes obtenus par les élèves administrateurs avant leur entrée à l'INET. Certains ont en effet pu continuer un parcours universitaire et/ou diplômant après leur scolarité à l'INET, mais cela n'a pas fait l'objet de question dans notre enquête.

a. Des baccalauréats généraux représentés dans la diversité des séries

Les grandes écoles³³ ont pour caractéristique de recruter en majorité des bacheliers généralistes, souvent de séries scientifiques. L'INET qui recrute, comme on le verra ci-dessous, majoritairement des anciens de grandes écoles, est dans la même situation.

Les bacs généraux constituent 96% des bacs détenus par les élèves administrateurs territoriaux, 4% détiennent cependant d'autres types de bac.



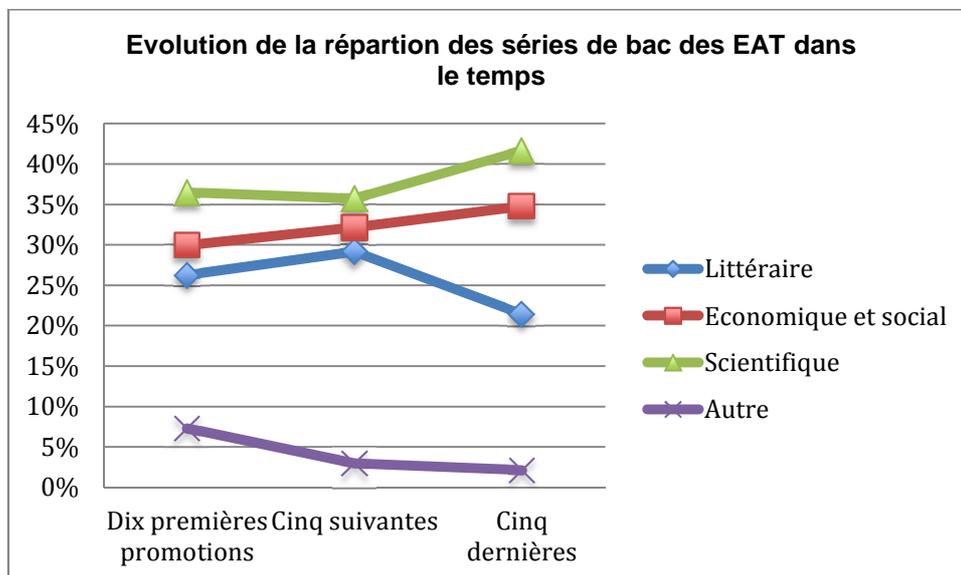
Alors que les séries scientifiques sont réputées surreprésentées dans les classes préparatoires aux grandes écoles et au sein de celles-ci, ce n'est pas le cas de l'INET. En effet, parmi les bacs généraux, un peu plus de 40% sont des bacs scientifiques, alors que ceux-ci représentent 50% des bacheliers généraux sur période longue³⁴. Cette sous-représentation des

³³ On entend par « grandes écoles » dans le présent rapport les écoles d'ingénieurs, les écoles normales supérieures, les IEP et les écoles de commerces.

³⁴ Calculs effectués à partir des données INSEE série longue
http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=0&id=379

scientifiques se fait au profit des littéraires (un quart des élèves administrateurs territoriaux contre 18% des bacheliers généraux de France métropolitaine).

Si l'on place l'analyse dans le temps, on note une légère tendance à l'accroissement de la place prise par les bacs scientifiques et économiques et social au détriment des autres. Cela semble suivre la tendance française.

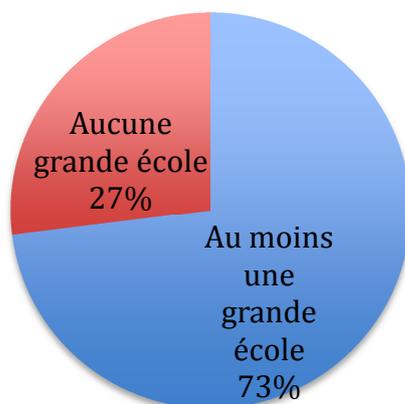


Enfin, aucune différence majeure n'existe entre les séries de bac détenues par les internes, externes et troisièmes concours. Les externes sont un peu plus souvent scientifiques que les autres (56% contre 44%), un peu moins économiques et sociaux (44% contre 56%) et tout autant littéraires.

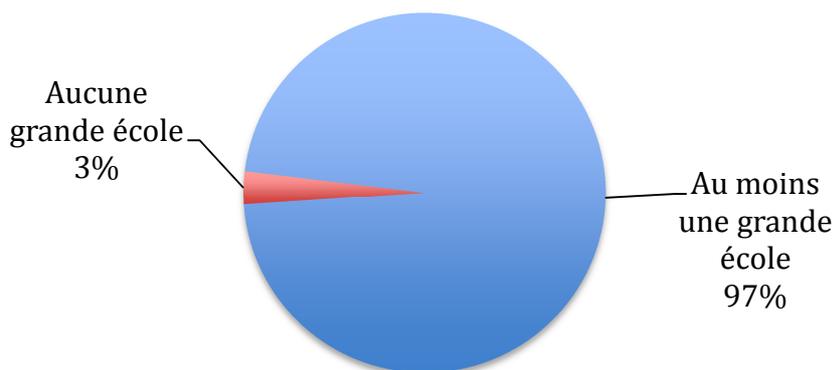
b. Une très forte représentation des grandes écoles

La majorité (73%) des élèves et anciens administrateurs des 20 promotions est diplômée d'au moins une grande école : IEP, école de commerce, école d'ingénieur ou école normale supérieure. Si l'on isole les lauréats issus du concours externe, la part de diplômés d'une grande école croit significativement pour atteindre 97%.

Part des élèves diplômé-e-s d'au moins une grande école



Part d'externes diplômé-e-s d'au moins une grande école

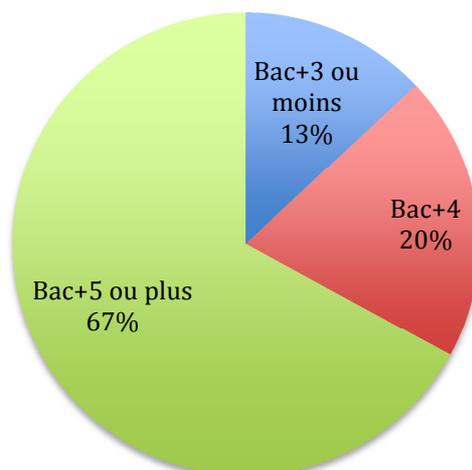


Sur les 27% d'élèves administrateurs territoriaux non diplômés d'une grande école, une très grande majorité a un diplôme d'université de bac+5 ou plus. 20% de ces élèves issus de l'université sont titulaires d'un bac+4, et 13% ont un niveau bac+3 voire inférieur. Il est en effet nécessaire de rappeler que si l'inscription au concours externe est conditionné à un niveau de diplôme³⁵, l'accès au concours interne n'exige qu'une certaine ancienneté dans la fonction publique, ce qui permet à des personnes peu ou pas diplômées d'accéder au grade d'administrateur territorial.

L'échantillon des non-diplômés de grandes écoles est cependant trop petit pour qualifier une évolution dans le temps de cette part des élèves administrateurs territoriaux.

³⁵ L'inscription au concours externe est possible pour les titulaires d'un diplôme de niveau bac+3. Sont dispensés de diplôme les pères et mères ayant élevés 3 enfants et les sportifs de haut niveau.

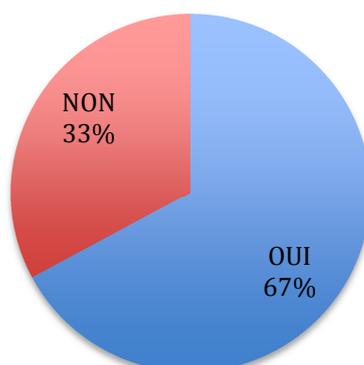
Répartition des diplômes des élèves INET non diplômés d'une grande école



c. Les IEP, principale formation initiale des élèves administrateurs

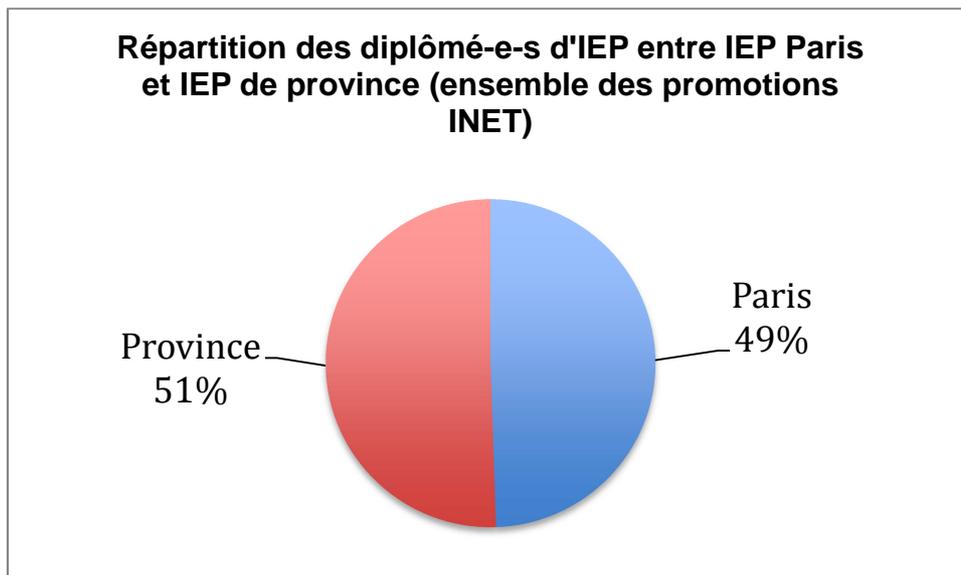
Les IEP sont très majoritairement la formation initiale des lauréats du concours d'administrateur. La proportion des diplômés d'IEP est très stable dans le temps, et reste autour de 67% sur les 20 ans.

Part des diplômé-e-s d'IEP dans l'ensemble des promotions INET

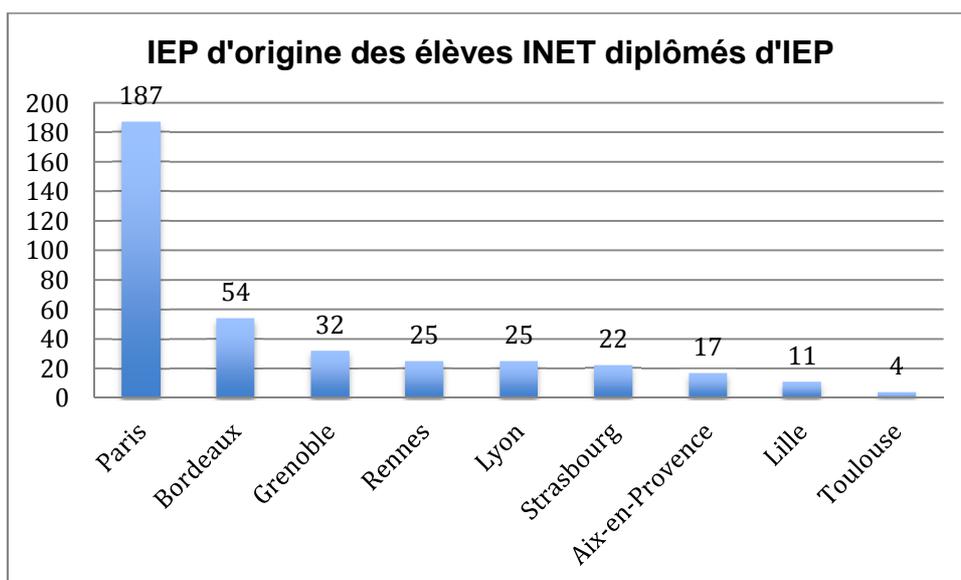


L'IEP de Paris constitue structurellement la moitié des élèves administrateurs diplômés d'IEP. Cette proportion est également d'une grande stabilité sur 20 ans, alors que les effectifs formés par l'IEP de Paris ont crû significativement depuis 2000³⁶. Les effectifs annuels des autres IEP n'étant pas publics, les comparaisons sont dès lors difficiles.

³⁶ Les effectifs passent de 4 254 pour l'année universitaire 1999-2000 à 5 717 pour 2002-2003. Voir le rapport de la Cour des Comptes, novembre 2012.



Après Paris, l'ensemble des IEP sont représentés parmi les répondants à l'enquête. Le graphique ci-dessous présente le nombre d'élèves, parmi les répondants, issus de chaque IEP.



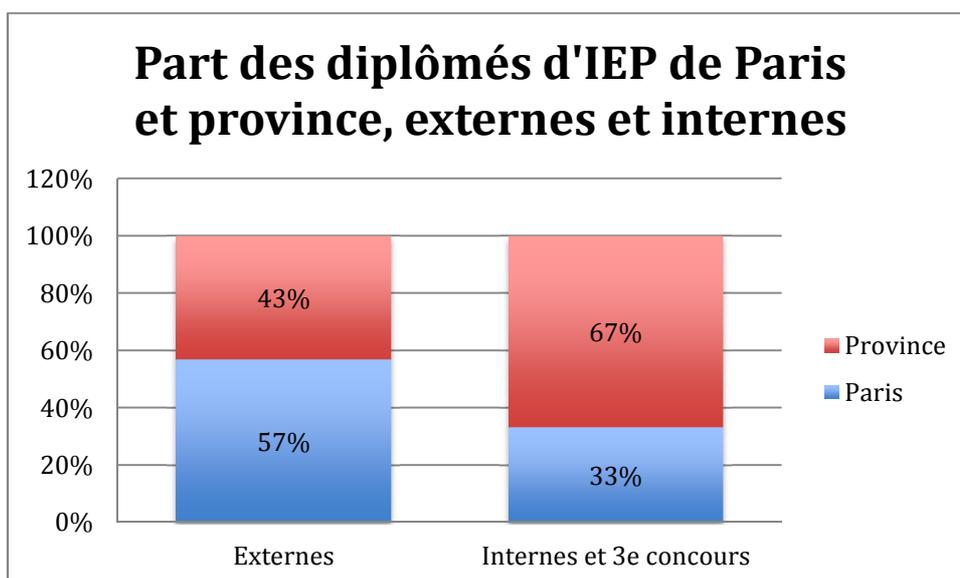
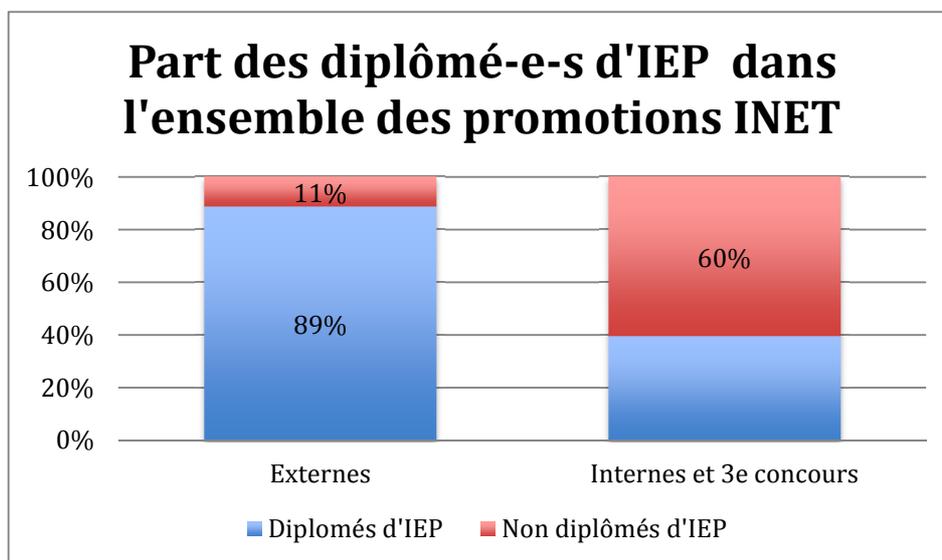
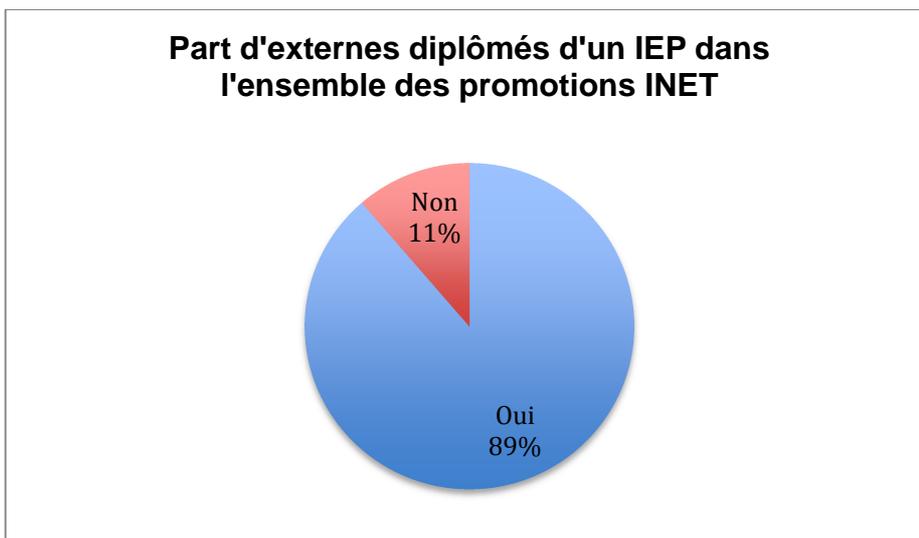
Il est enfin remarquable que 71% des diplômés d'IEP possèdent un autre diplôme du supérieur : dans 66% des cas, un diplôme d'université, dans 7% des cas, d'une autre grande école.

d. « L'effet IEP » renforcé chez les externes

67% des élèves administrateurs territoriaux sont diplômés d'un IEP, mais les proportions varient du simple au double lorsqu'on considère les externes d'un côté, les internes et troisième concours de l'autre.

Ainsi, les internes et les troisièmes concours, s'ils sont issus des IEP à 40%, se différencient nettement de leurs camarades plus jeunes, diplômés à 89% de ces établissements.

L'effet « IEP de Paris » est également plus fort chez les externes, qui, lorsqu'ils sont diplômés d'IEP, le sont très majoritairement de Paris, alors que leurs aînés viennent plus souvent des 8 autres IEP.



5. PREPARATIONS AU CONCOURS DES ELEVES ADMINISTRATEURS

a. Plus de 80% des lauréats ont suivi une préparation au concours

Une majorité des élèves de l'INET ont suivi une préparation avant d'intégrer l'institut : 82% des élèves des 20 promotions déclarent en effet avoir suivi une préparation.

La proportion des élèves ayant suivi une préparation est restée relativement stable dans le temps : 79% de 1993 à 2002, 84% de 2003 à 2007 et 81% de 2008 à 2012.

Les lauréats du concours interne et 3^{ème} concours sont quasiment aussi nombreux que les lauréats du concours externe à avoir suivi une préparation.

De plus, depuis 20 ans, la proportion d'internes et 3^{ème} concours ayant suivi une préparation s'est significativement accrue : passant de 78% sur la période 1993-2002 à 85% sur la période 2003-2007 et 85% sur la période 2008-2012.

b. D'importantes évolutions des prépas d'origine depuis 20 ans

Concernant les préparations suivies, on note de profondes évolutions aussi bien pour les externes que pour les internes et 3^{ème} concours.

- **Concours externe : la diminution de l'hégémonie de la préparation de l'IEP de Paris**

Depuis 20 ans, la moitié des externes ont suivi la Prépa ENA de l'IEP de Paris, 28% une Prépa ENA en région, 3% un dispositif CNFPT/IEP et 18% une autre préparation. Il est intéressant de noter qu'au cours des 20 dernières années, l'hégémonie de la préparation de l'IEP de Paris a fortement diminué : 68% des externes avaient suivi cette préparation sur la période 1993-2002, contre 39% sur la période 2008-2012. Cette diminution s'est réalisée au profit des Prépa ENA en région (passées de 20% à 34% des lauréats) et des « autres » préparations (passées de 8% à 24% des lauréats).

Cela s'explique probablement par le fait qu'en 2000, la prépa ENA de l'IEP de Paris, auparavant ouverte aux provinciaux, a été réservée aux franciliens. La restriction du champ de recrutement peut expliquer la diminution du nombre de réussites au concours.

Enfin, il semble que l'accroissement des « autres préparations au concours » constatée ces cinq dernières années trouve sa source dans la création de la préparation au concours de Paris I Sorbonne-ENS, créée en 2004.

- **Concours interne : la montée en puissance de la préparation de l'INSET d'Angers**

Des renversements de tendances sont également notables pour les préparations suivies par les reçus au concours interne et au 3^{ème} concours.

Les préparations « CNFPT » et « CNFPT/IEP » qui formaient 45% des lauréats sur la période 1993-2002, ne forment plus que 11% des lauréats sur la période 2008-2012.

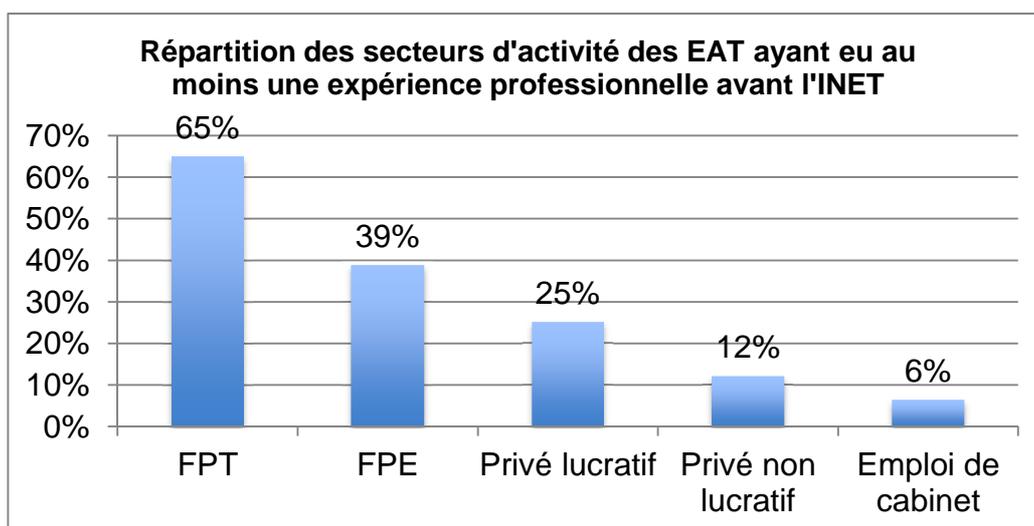
Bien que créée récemment (2006), la préparation de l'INSET d'Angers forme désormais plus d'un tiers des internes (34% sur la période 2008-2012). De même, la proportion de lauréats ayant suivi la Prépa ENA IGPDE a doublé ces vingt dernières années (passant de 15% en 1993-2002 à 29% en 2008-2012).

Les Prépa ENA en région ont quant à elle connu une baisse limitée de leur influence (passant de 25% des lauréats 1993-2002 à 21% en 2008-2012).

6. GRANDE DIVERSITE DES PARCOURS PROFESSIONNELS ANTERIEURS A L'INET

a. Une majorité de territoriaux

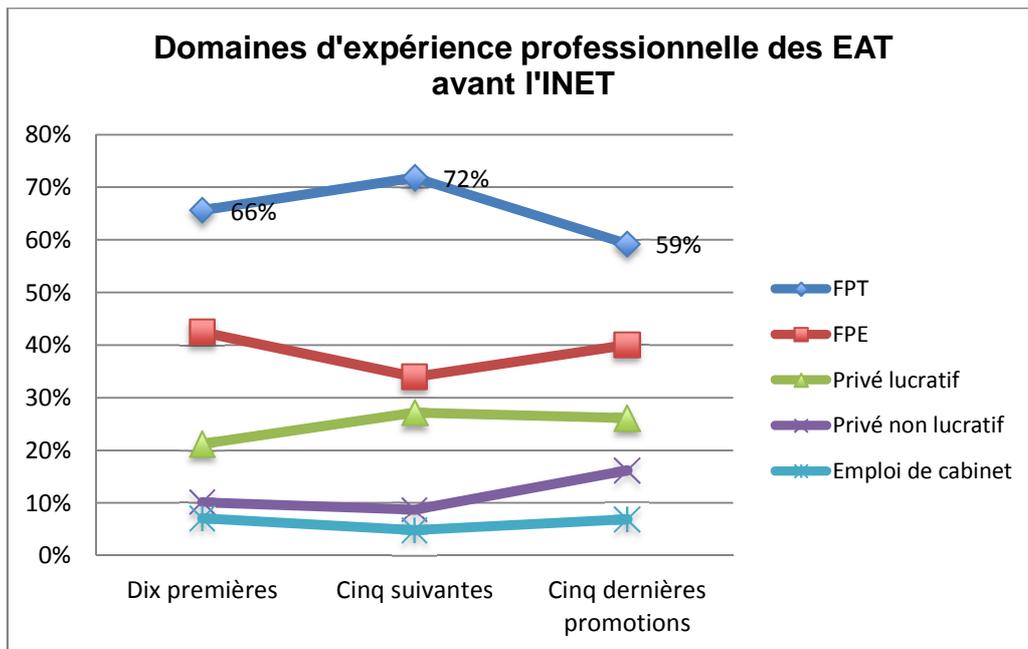
Les élèves administrateurs ayant eu une expérience professionnelle avant l'INET de plus d'un an constituent 332 réponses. Ils ont été interrogés sur les secteurs dans lesquels ils ont pu exercer. Souvent, ils ont exercé dans plusieurs secteurs. La très grande majorité de ces répondants a exercé dans la fonction publique territoriale (65%). C'est le secteur le plus souvent cité quelle que soit la promotion d'origine du répondant. La fonction publique d'Etat vient ensuite (39% des élèves administrateurs avec expérience y avait travaillé), puis le privé lucratif (25%), non lucratif (12%), et les emplois de cabinet (6%). Les personnes ayant exercé dans la fonction hospitalière sont très rares (2 personnes).



NB : le total est supérieur à 100% car plusieurs répondants ont eu des expériences dans des secteurs multiples.

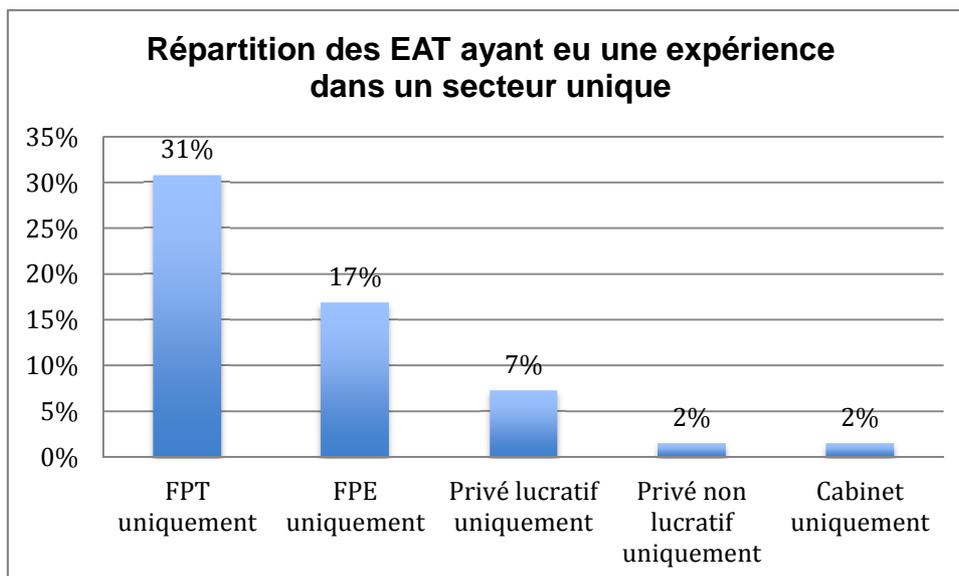
La répartition des secteurs d'activité est stable dans le temps, même si l'on note un infléchissement des expériences dans la territoriale des élèves administrateurs des cinq dernières promotions (seulement 59% pour une moyenne de 65% sur la période). A l'inverse, le nombre d'admis à l'INET ayant eu une expérience dans les autres secteurs s'accroît légèrement.

Rapport



b. Des parcours souvent multiples

Très souvent, les lauréats du concours ont eu des parcours multiples : ils sont moins nombreux à n'avoir exercé que dans un secteur (seulement 39% contre 61% à avoir travaillé dans au moins deux secteurs).



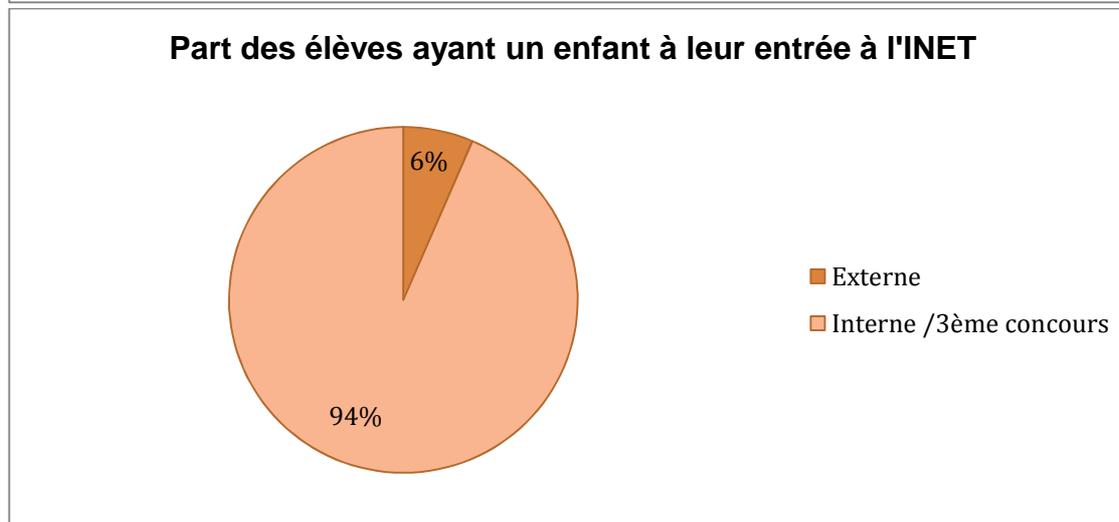
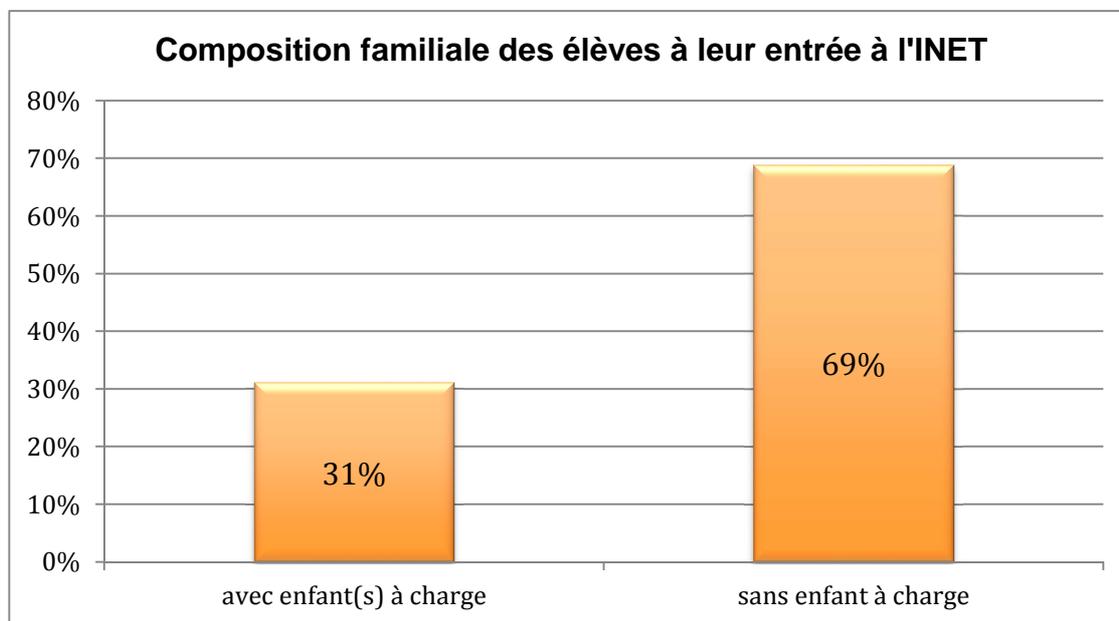
7. AVOIR UNE FAMILLE ET ENTRER A L'INET, C'EST POSSIBLE

a. Elève administrateur avec enfant à charge, c'est courant...

L'enquête a interrogé les anciens et actuels élèves administrateurs sur leur composition familiale à l'entrée à l'INET. La plupart des conjoints (63%) sont de catégories

socioprofessionnelles supérieures. Ce taux d'homogamie est nettement plus fort que celle qu'on pouvait constater en 1999 (30%), alors même qu'il n'avait jamais été aussi haut³⁷.

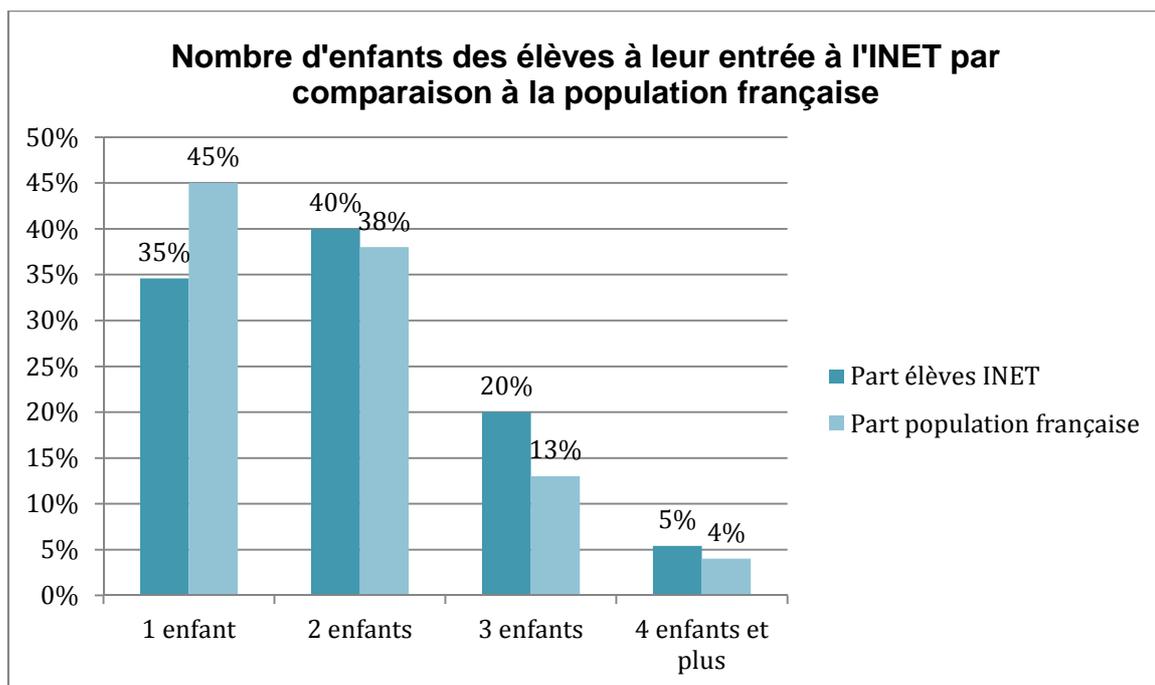
L'enquête a par ailleurs interrogé les lauréats sur leurs enfants à charge à leur entrée à l'INET. Une grande majorité des élèves n'en ont pas : ce sont principalement des externes, pour lesquels l'âge moyen (25,5 ans) est un facteur éclairant. Les internes et troisièmes concours, avec un âge moyen de 36,5 ans, constituent la majorité des parents.



Avoir des enfants ne semble pas être un frein à l'entrée à l'INET, comme le montre le graphique ci-dessous. Pour en avoir une lecture correcte, il faut, ici encore, avoir en tête l'effet âge et l'effet génération à la lecture de ce graphique. L'âge moyen à l'entrée à l'INET des personnes interrogées étant inférieur à celui de la population française, on pourrait s'attendre à ce que les nouveaux entrants à l'INET aient moins d'enfants que la moyenne de la population française, ce qui semble confirmé par la sous-représentation des personnes ayant un enfant à

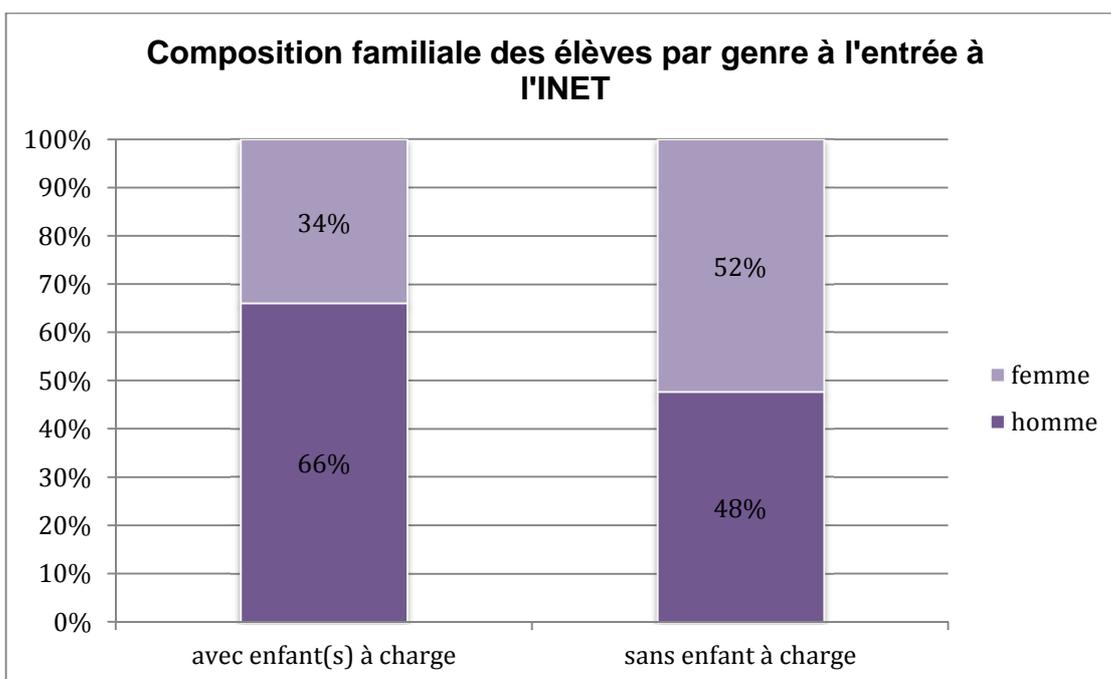
³⁷ Mélanie Vanderschelden, "Homogamie socioprofessionnelle et ressemblance en termes de niveau d'études : constat et évolution au fil des cohortes d'unions", ÉCONOMIE ET STATISTIQUE N° 398-399, 2006 33.

leur entrée à l'INET. En toute logique, si ce seul effet âge jouait, cette sous-représentation devrait être encore plus importante en ce qui concerne les personnes ayant deux enfants et plus. Or il n'en est rien, la proportion de personnes entrant à l'INET ayant deux enfants étant comparable à celle de la population française, et bien plus importante si l'on considère les personnes ayant trois enfants. Ces différences s'expliquent certainement par l'influence d'autres hypothèses à vérifier. L'effet génération pourrait jouer, mais il serait surtout intéressant de voir quelle est l'influence de la surreprésentation des CSP supérieures dans les élèves ou anciens élèves administrateurs territoriaux.

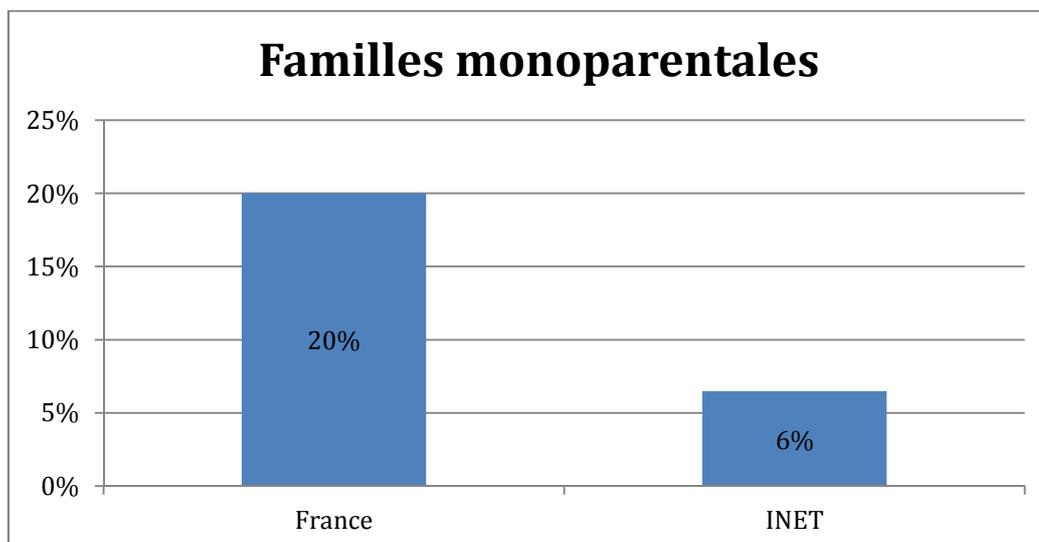


b. ...mais moins facile si l'on est une femme

C'est lorsqu'on fait une analyse de la parentalité des élèves administrateurs en fonction du genre que l'on met en évidence une inégalité relativement importante : les parents d'enfants à charge sont très majoritairement des hommes (à 66%). L'absence d'enfant quant à elle, est également partagée. On peut donc considérer qu'il est moins probable d'avoir un enfant à charge en entrant à l'INET lorsqu'on est une femme que lorsqu'on est un homme. Il serait intéressant d'avoir une enquête qualitative complémentaire pour étudier si c'est la charge de famille qui décourage les femmes à se lancer dans la préparation (et le succès) du concours de l'INET.



Enfin, être en situation de monoparentalité (n'ayant pas de conjoint à l'entrée à l'INET³⁸), est très rare parmi les élèves administrateurs. On dénombre ainsi 6% de parents élevant seuls leur(s) enfant(s) à charge. Or, ce chiffre s'élève à 20% dans la population française.



Sachant que la très grande majorité des familles monoparentales françaises sont constituées de femmes, et que les femmes avec enfants sont nettement moins nombreuses à l'INET que leurs homologues masculins, cela explique sans doute le faible taux de familles monoparentales. Le fait d'élever seul un enfant serait moins un frein à la réussite au concours que le fait d'être une femme, célibataire ou non, avec enfant(s) à charge.

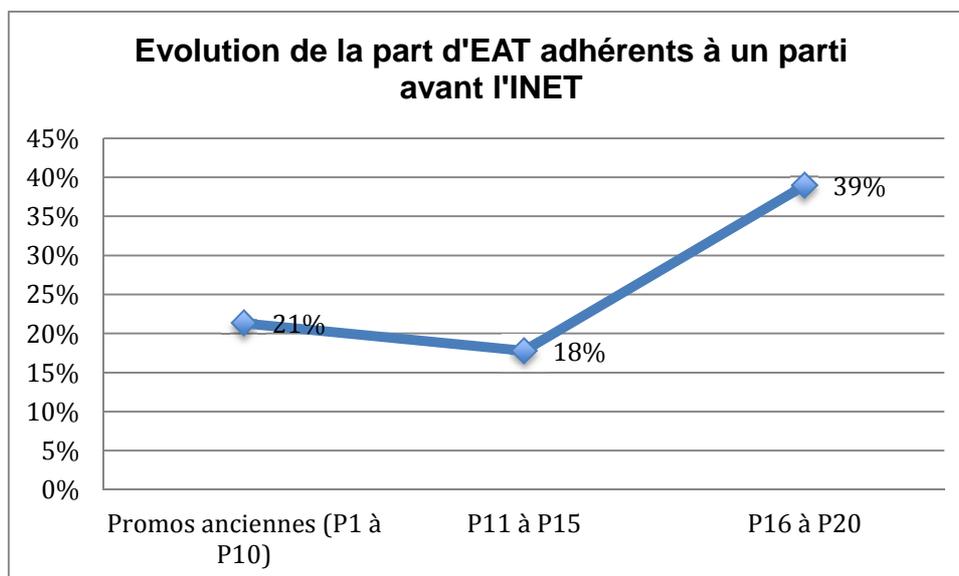
³⁸ Célibataire, divorcé.

8. DES ELEVES ADMINISTRATEURS TRES INVESTIS DANS LA VIE PUBLIQUE

a. Des élèves administrateurs fortement impliqués dans la vie politique

27 % des personnes interrogées déclarent avoir été adhérents d'un parti politique avant leur entrée à l'INET, ce qui est en décalage par rapport à la pratique nationale (2 à 3 % seulement). Cette donnée semble cependant cohérente avec la sociologie des adhérents aux partis en France, qui sont plus souvent des issus de catégories socio-professionnelles supérieures, tout comme les élèves administrateurs.

Des différences sont notables dans le temps, puisque les 10 premières promotions (232 élèves) sont politisées à 21%, les cinq suivantes à 18% (sur 272 élèves), et les cinq dernières (324 élèves) à 39%. Par contre, le voie de recrutement (interne, externe, troisième voie) ne semble pas jouer sur la politisation, puisque la proportion de personnes déclarant avoir été adhérent à un parti est sensiblement la même pour les externes (pourtant plus jeunes) que les autres.



Le nombre d'élèves ayant exercé un mandat politique ou syndical est toutefois négligeable (6 élèves ayant été élu politique, 5 ayant eu un mandat syndical).

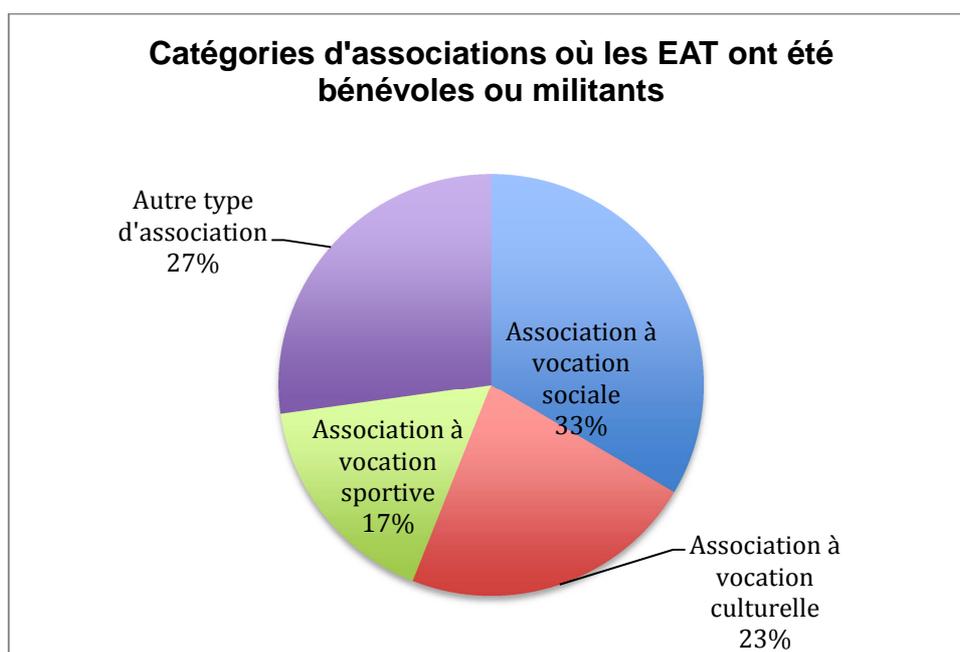
b. Des élèves administrateurs fortement impliqués dans la vie associative ?

43% des lauréats du concours interrogés déclarent avoir été bénévoles ou militants dans une association avant leur entrée à l'INET. Ce chiffre est important, puisque 34% de la population française, en 2010, déclaraient avoir été adhérents à une association au cours des 12 derniers mois³⁹. Les élèves et anciens élèves administrateurs ont été interrogés sur une période plus longue (« avant l'entrée à l'INET », mais sur une implication plus forte qu'une simple adhésion (« bénévole ou militant »). Par ailleurs, l'âge moyen de la population interrogée (31 ans sur

³⁹ Source : INSEE, 2010. *Taux d'adhésion à certaines associations selon l'âge.*

l'ensemble des promotions), devrait plutôt réduire le taux d'implication dans la vie associative, qui est en France une activité plus souvent de personnes âgées⁴⁰. Parmi les élèves administrateurs impliqués dans la vie associative, on trouve majoritairement des hommes, et comme pour l'implication politique, seulement 1/3 de femmes. Cela correspond également à l'implication plus forte des hommes en général dans le monde associatif (+ 6 points par rapport aux femmes en 2010)⁴¹.

Par ailleurs, les associations à vocation sociale et caritative sont très souvent représentées dans les types de structures citées, alors que ce sont plutôt les associations sportives, puis culturelles dans lesquelles les Français sont plutôt adhérents⁴².



IV. CONCLUSION

L'enquête qui vient d'être présentée a d'abord mis en évidence la solidarité et la cohésion des administrateurs territoriaux : en un peu plus d'un mois, sans campagne d'information préalable et avec des moyens relativement légers, il a été possible d'obtenir un taux de réponse global très élevé, qui constitue en lui-même un indicateur de la solidité du réseau professionnel que l'INET a construit.

Concernant le recrutement des administrateurs territoriaux et le questionnement initial sur la réalité ou non d'une reproduction sociale des élites, l'enquête a apporté des éléments incontestables. Il apparaît que les élèves et anciens élèves administrateurs territoriaux sont dans leur grande majorité titulaires de titres académiques prestigieux : les trois concours réussissent chaque année à attirer des éléments de grande qualité, qui avaient prouvé leur mérite avant de

⁴⁰ *Ibid.*

⁴¹ Source : INSEE, 2010. *Taux d'adhésion à différentes associations selon le sexe.*

⁴² *Ibid.*

s'y inscrire. L'INET, par le niveau de son recrutement, est donc une formation d'élite, qui s'apparente très directement à la catégorie des « grandes écoles ». Il fournit ainsi aux collectivités territoriales des cadres au bagage intellectuel extrêmement solide, ce qui est bien évidemment sa mission première.

Cette excellence va de pair avec une certaine homogénéité intellectuelle et sociale : massivement issus de grandes écoles, les élèves administrateurs territoriaux sont majoritairement enfants de cadres et/ou de fonctionnaires.

Cependant, plusieurs éléments montrent que le concours permet d'assurer une certaine variété des profils. Le premier d'entre eux, l'équilibre du recrutement entre femmes et hommes, constitue pour le concours d'administrateur territorial une réussite à la fois forte et robuste, car elle semble être acquise de manière structurelle. Par ailleurs, l'étude des origines géographiques établit qu'il n'existe pas en tant que tel de déterminisme tenant au lieu de naissance. Ce résultat illustre le succès du concours d'administrateur territorial dans ce qui est sa fonction première : les lauréats d'un concours qui alimente les territoires français en cadres dirigeants sont originaires de toutes les régions du pays.

D'une manière générale, le concours interne, acquis utile pour améliorer les carrières des fonctionnaires en place et ouvrir le recrutement, de même que le troisième concours, mis en place plus récemment, renforcent la diversité au recrutement. En effet, la variété des origines sociales, académiques et géographiques – ces dernières étant prises en compte au moment de la réussite au concours – des lauréats du concours interne et du troisième concours sont relativement plus grandes que pour le concours externe.

Ces résultats posent sous une nouvelle forme la question bien connue de la diversification du recrutement des cadres de l'administration mais aussi plus généralement des élites d'une société : une telle diversification est-elle nécessaire ou même souhaitable ? S'il s'agit de sélectionner les candidats les plus à même d'occuper des postes à responsabilité, il est possible d'accepter qu'ils se ressemblent fortement entre eux. Il est tout aussi possible de considérer que le recrutement des dirigeants doit refléter plus ou moins fidèlement la composition de la société. Le présent rapport n'a pas pour vocation de prendre position sur cet important enjeu politique. En revanche, les données sur lesquelles le présent rapport s'appuie peuvent éclairer les discussions en y apportant des éléments objectifs, la qualité de l'information disponible ne pouvant que contribuer à la pertinence du débat.

V. ANNEXES

1. QUESTIONNAIRE

Le questionnaire complet est disponible en PDF (55 pages), sur demande auprès de :
- ingrid.vibet@cnfpt.fr

2. DONNEES INEXPLOITEES A CE JOUR

Le questionnaire (annexe 2) permet de disposer de données bien plus nombreuses que celles analysées dans le présent rapport. Outre la partie concernant les parcours professionnels, dont les échantillons sont pour l'instant de petite taille, trois données n'ont pas fait l'objet d'étude approfondie ici. Il s'agit de :

- les chiffres de l'Outre-Mer : les échantillons sont de trop petite taille pour être exploités et considérer qu'il y a une sous-représentation des Ultra-marins
- les mentions au bac : elles n'ont pas été analysées faute de données de comparaison disponibles.

Par ailleurs, il serait possible, puisqu'on dispose des dates de naissance, d'analyser les CSP des parents en fonction de cohortes d'âge plutôt que par promotions, ce qui devrait fournir des résultats plus faciles à analyser dans le temps.

3. TAUX DE REPONSES PAR PROMOTION

Promotion	Année d'entrée	Nombre d'élèves	Taux de réponses
Paul Eluard	2012	67	99%
Salvador Allende	2011	64	75%
Robert Schuman	2010	64	63%
Aimé Césaire	2009	68	74%
Galilée	2008	64	72%
Total cinq dernières		327	76%

Lucie Aubrac	2007	59	68%
Théodore Monod	2006	59	64%
Cervantès	2005	56	79%
Vercors	2004	52	65%
Olympe de Gouges	2003	46	59%
Total cinq précédentes		272	67%
Terres des Hommes	2002	48	69%
Jean Vilar	2001	42	52%
Louise Weiss	2000	23	74%
Mirabeau	1999	17	76%
François Rabelais	1998	20	85%
A l'échelle humaine	1996	10	100%
François Mauriac	1995	19	84%
Gaston Defferre	1993	23	43%
Félicité de Lamennais	1992	18	83%
Paris Locaux	1990	12	58%
Total dix premières		232	69%

4. BIBLIOGRAPHIE

- ALBOUY V. et WANECQ T. « Les inégalités sociales d'accès aux grandes écoles », *Économie et statistiques*, n°361, 2003, pp.27-52
- BALL S., DAVIES J., DAVID M., REAY D., 2001, « Décisions, différenciations et distinctions : vers une sociologie du choix des études supérieures », *Revue française de pédagogie*, n° 136, p. 65-75.
- BILAND E. *La fonction publique territoriale. La découverte*, collection Repères, 2012.
- BOURDIEU P., *La Noblesse d'Etat. Grandes écoles et esprit de corps*, Paris, Editions de Minuit, 1989.
- BRAUNS, Hildegard (1998), *Bildung in Frankreich. Eine Studie zum Wandel herkunfts- und geschlechtsspezifischen Bildungsverhaltens*. Opladen : Leske und Budrich 1998.
- BRUTEL C. "Jeunes et territoires. L'attractivité des villes étudiantes et des pôles d'activité". Département de l'Action régionale, *Insee Première*, N° 1275 – janvier 2010.
- CHAUVEL L., *Le Destin des générations. Structure sociale et cohortes en France du XXe siècle aux années 2010*. PUF, 2010.
- CNFPT. *Brochure concours administrateur territorial*, avril 2012.
- EURIAT M. & THELOT C. « Le recrutement social de l'élite scolaire en France. Évolutions des inégalités de 1950 à 1990 » *Revue française de sociologie*, XXXVI, 1995, pp. 403-438
- GARRIGOU A., *Les Elites contre la République. Sciences Po et l'ENA*, Paris, La Découverte, 2001.
- MULLER L. « La pratique sportive en France, reflet du milieu social ». *Données sociales. La société française*, INSEE 2006, pp.657-663
- « Des boursiers dans les grandes écoles ? » Entretien avec Pascal Pasquali, revue *Contretemps*, janvier 2010.
- Ministère de l'Education Nationale : « Les effectifs d'étudiants dans le supérieur en 2005 ». *Note d'information*, janvier 2007.
- Ministère de l'Education Nationale : « Depuis 2001, trois étudiants sur dix sont boursiers ». *Note d'information*, novembre 2005.
- VANDERSCHULDEN M., "Homogamie socioprofessionnelle et ressemblance en termes de niveau d'études : constat et évolution au fil des cohortes d'unions", *ÉCONOMIE ET STATISTIQUE* N° 398-399, 2006.